COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le dix décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, José DOUILLET, Sheila Mc CARRON, Gilles PEYRICHOU, Astrid LUDIN, René GRUMEL, Yvette FRAGNE, Nadine MALHOMME, Eric BORAO, Aline CLAIRET, Ahmet KILICASLAN, Françoise DESSERY, Soraya BENBALA, Jean-Claude GROSS, Marlène SEYTIER, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Thierry MERCIER, Dominique DUVINAGE, Yasmina ABDELHAK (*arrivée à 19h44*), Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST, Jean-Louis MAHUET

Etaient absents, excusés et ont donné pouvoir : Sylvie DUPERRAY BARDEAU à Marlène SEYTIER, Matthias FLORA à Gilles PEYRICHOU, Yasmina ABDELHAK à Jean-Claude GAUTHIER (*pour les 3 premiers points de l'ordre du jour*), Nathalie SERRE à Sarah BOUSSANDEL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 29

Secrétaire de séance : Marlène SEYTIER
Date de la convocation : Jeudi 29 novembre 2018
Compte rendu affiché : Vendredi 14 décembre 2018

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Madame Marlène SEYTIER est désignée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 NOVEMBRE 2018

Daniel BROUTIER : « *page 4, juste un détail : à un moment il est dit que des tonnelles ont été arrachées, or ce sont des fenêtres qui ont été arrachées* ».

Sarah BOUSSANDEL : « *page 41, il y a marqué : expression de l'opposition alors je ne comprends pas trop pourquoi expression de l'opposition puisque nous sommes dans les questions diverses. A priori, ce n'est pas trop de l'expression de l'opposition, c'étaient des questions diverses au même titre que toutes les autres questions qui figurent dans les questions diverses. Donc, pourquoi cette mention « expression de l'opposition » qui nous pose problème. Ce n'est pas vraiment une publication à destination… ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il s'agit en fait du sujet. Dans les questions diverses, il y a plusieurs sujets. Sur la page précédente, il est par exemple noté : « représentant au lycée Thimonnier » et ensuite « changement des vignettes résidents de la commune ». Le point sur lequel vous êtes intervenus est l'expression de l'opposition dans le L'Arbresle Info, par rapport au nombre de signes ».*

Sarah BOUSSANDEL : « *Oui mais le titre n'est pas explicatif quand on le lit comme ça, on a l'impression qu'il s'agit de l'expression de l'opposition au moment des questions diverses. Dans ces cas-là, il faudrait corriger le titre et mettre que le sujet c'était L'Arbresle Info ou Expression dans le L'Arbresle Info ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *On mettra alors en titre « Expression de l'opposition dans L'Arbresle Info » ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Parfait ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Merci à Nadège parce que ce sont des compte rendus qui sont conséquents car on a l'intégralité des débats ».*

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance publique du Conseil municipal du lundi 05 novembre 2018.

III. DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

DL-108-12-18 – Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

<u>EXPOSE</u> :

Décisions modificatives – virement de crédits sur dépenses imprévues
Conformément aux articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire. Le mandat afférent à la dépense imprévue est imputé sur l'article correspondant à la dépense par décision du Maire portant virement de crédit. Cette décision doit être portée à la connaissance du conseil municipal.

Dans ce cadre, il y a lieu d'informer le Conseil Municipal qu'il a été procédé au virement de crédit suivant :

Du chapitre 022 « dépenses imprévues » en section de fonctionnement :

• ..... 3 040 €uros à l'article 6711 fonction 822 : Indemnités pour résiliation du marché « Restauration écologique et valorisation paysagère de la Turdine » attribué à IRH Ingénieur Conseil.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Il s'agit du Cabinet qui travaillait pour nous sur la restauration écologique de la Turdine. Vous savez que ce projet a pris beaucoup de retard suite aux difficultés foncières que nous avons eues. Nous avons donc perdu des subventions et le dossier était à remonter complètement et maintenant en plus, en liaison avec le SYRIBT qui a la totale compétence sur les rivières. Il a donc été nécessaire d'indemniser le Cabinet d'études qui avait travaillé pour nous, à hauteur de 3 040 € ».*

Sarah BOUSSANDEL : « *Est-ce que ces 3 040 € correspondent à des frais parce que l'on a résilié le marché ou bien au travail qu'ils avaient déjà effectué, étant donné que l'on avait déjà avancé sur le sujet ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il s'agit de frais d'annulation de marché ».*

Sarah BOUSSANDEL : « *Donc ça ne correspond pas au travail déjà fourni, c'est vraiment parce que l'on a résilié le marché ».*

Jean-Louis MAHUET : « *A-t-on une idée de la planification de la reprise de ces études ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non ».*

Jean-Louis MAHUET : « *Ce n'est pas à court terme ou à moyen terme ?* »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Disons que ça va être un peu compliqué parce que le SYRIBT est actuellement en train de travailler sur ses budgets de l'année prochaine, avec environ 4 à 5 millions de travaux. Le SYRIBT, qui a beaucoup travaillé sur ses fonds propres dans le mandat précédent (réalisation du bassin écrêteur de Saint Romain pour nous), a re - sollicité la Communauté de Communes pour abonder le budget. Il y a une hausse de cotisations pour pouvoir travailler sous forme d'emprunts. Les travaux précités ne sont donc, pour l'instant, pas programmés dans les premiers travaux. Ce qui est dommage, c'est qu'on a beaucoup trop traîné pour être propriétaire du foncier ».*

Jean-Louis MAHUET : *« C'est quand même un projet qui date de 2000 ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui et puis il avait été relancé. Il ne manque plus qu'une petite partie, celle qui avait été bloquée par le foncier. Maintenant, nous allons avoir le terrain, en espérant que cela puisse avancer ».*

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication.

<u>DECISION :</u>

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte de cette communication.

IV. AFFAIRES GENERALES

DL-109-12-18 – Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices budgétaires 2011 à 2017

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de l'Arbresle pour les exercices 2011 à 2017.

Le contrôle a été engagé par lettre du 17 juillet 2017.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- ✓ La gouvernance
- ✓ La qualité de l'information budgétaire et la fiabilité des comptes
- ✓ La situation financière
- ✓ La gestion des ressources humaines
- ✓ Les relations avec les organismes tiers
- ✓ La commande publique.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Je tiens à remercier les services de la commune et Dominique ROJON qui ont vraiment fait tout ce qu'il fallait pour que le personnel de la Chambre Régionale des Comptes puisse travailler dans d'excellentes conditions. La transmission des documents et des rapports s'est toujours faite dans les temps, même parfois en anticipant certaines demandes. Ce contrôle s'est donc bien passé en termes relationnels* ».

A l'issue des opérations de contrôle, l'entretien prévu par l'article L.243-1 al.1 du Code des juridictions financières a eu lieu le 20 avril 2018 entre le Maire et les agents de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes en charge du contrôle.

Lors de sa séance du 29 mai 2018, la Chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées à la Commune le 27 juin 2018.

Par courrier en date du 04 septembre 2018, Monsieur le Maire a transmis à la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes un document en réponse à certaines observations formulées dans le rapport provisoire.

Après avoir pris acte de ces réponses, la Chambre a arrêté ses observations sous leur forme définitive. Elles ont été délibérées le 03 octobre 2018 et ont fait l'objet d'un rapport adressé à la Commune le 17 octobre 2018.
NB : il est rappelé qu'à ce stade, les documents précités (rapport d'observations provisoires en date du 29 mai 2018 puis définitives en date du 03 octobre et réponses de la Commune) conservaient un caractére strictement confidentiel et ne pouvaient en aucun cas faire l'objet d'une communication.

La Commune n'a pas souhaité formuler de réponses particulières au rapport d'observations définitives en date du 03 octobre. Ce dernier lui a donc été à nouveau notifié le 27 novembre 2018, avec obligation, en application de l'article R.243-13 du Code des Juridictions Financières, de le communiquer à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion pour y être débattu.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *On va aller directement aux observations, je vous passe les caractéristiques de la commune vous les connaissez. Ce qui est intéressant c'est de regarder quelles sont les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes* ».

Sarah BOUSSANDEL : « *Pierre-Jean, les réponses que tu as faites, on ne les a pas : la première intention de réponse* ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Non, ça restait entre services. Ils nous ont posé des questions et nous avons répondu sur : pourquoi ça, pourquoi cette pièce… Nous avons fourni tous les éléments et en fonction de cela, la Chambre Régionale des Comptes nous répond et ce rapport définitif est établi. Nous avons reçu le rapport provisoire qui demandait des précisions puis nous n'avions rien d'autre à rajouter, tout avait été dit. On aurait pu considérer que l'on pouvait se défendre mais nous n'avons pas répondu.*
Deux mois après, le rapport définitif nous a été adressé. 6 recommandations nous ont été faites. Il ne s'agit même pas d'observations ni de rappels mais de quelques conseils sur la sécurisation de nos actes etc….

1/ Comptabiliser le recouvrement des recettes d'assainissement pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du bassin de L'Arbresle (SIABA), conformément à l'instruction budgétaire et comptable applicable (M49).
En fait, il y avait un petit décalage de compréhension car on assure la facture de l'assainissement pour le SIABA (on continuera à le faire pour la CCPA car on a obtenu l'accord de la Trésorerie). Les Arbreslois continueront à avoir une facture document unique qui fera maintenant l'objet d'un prélèvement automatique mensuel pour ceux qui le souhaitent.

2/ Adopter, par une délibération du Conseil municipal, une nouvelle organisation du temps de travail, conforme aux lois et règlements en vigueur.
Il y a une obligation légale et une directive départementale s'attache maintenant à ce que chaque Collectivité puisse s'assurer que chaque agent effectue réellement ses 1 607 heures de travail annuel. Dans la Commune, il y a déjà du personnel qui effectue 1 607 heures car ils travaillent sous forme d'annualisation du temps de travail, en particulier le personnel des écoles. D'autres travaillent un petit peu moins et il y a un décalage. Ce travail est engagé sur 2019 avec la recommandation n°3.

3/ Revoir le régime indemnitaire à l'occasion de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
Nous sommes un petit peu en retard puisque nous aurions dû le faire en 2018 mais nous sommes en retard comme beaucoup d'autres communes. Ce travail sera donc réalisé en 2019. Les primes que nous avions avant n'étaient pas illégales mais c'est juste une formule, une approche de délibération qui change.

4/ Sécuriser le cadre juridique des mises à disposition de matériel entre communes dans le cadre de la mutualisation avec la CCPA.
Nous avons déjà quelques conventions qui nous lient avec d'autres communes pour assurer des prestations extérieures telles que le balayage… Il s'avère que ces délibérations ne sont pas conformes tant que la CCPA n'a pas inscrit, dans son schéma de mutualisation tel qu'il existe, cette possibilité pour les communes de coopérer entre elles.

Ce sera fait au Conseil communautaire du mois de février et cela concerne également d'autres communes qui travaillent en conventions : Bessenay, St Julien…

5/ Améliorer, notamment au sein des documents budgétaires l'information relative aux subventions de la commune à destination des associations et aux avantages en nature consentis, qu'il convient de valoriser.
La CRC nous a fait le reproche de ne pas valoriser toutes nos prestations en nature, c'est-à-dire : mise à disposition de salles, aide du personnel technique pour porter des tables par exemple… Tout cela doit être inscrit dans les conventions que nous avons avec nos associations.

6/ Améliorer la procédure d'évaluation des besoins pour systématiser une mise en concurrence appropriée en matière d'achat public, notamment de services et de fournitures. Cela veut peut-être dire que l'on passe trop souvent de petits marchés. Il conviendrait de mieux cerner nos besoins, les globaliser pour faire des marchés un peu plus importants et veiller à ce que la concurrence en termes de marchés publics soit bien effective. En toute sincérité et transparence, pour certains tout petits marchés, nous n'avons pas été en mesure de prouver que l'on avait réalisé nos 3 devis obligatoires.

Voilà les remarques générales du document qui restent pour moi, au regard des 6 ans de contrôle (2011 à 2017), vraiment des recommandations, de bons conseils ».

Sarah BOUSSANDEL *: « Cela ne fait pas 6 points mais 5 points Pierre-Jean, je pense que tu en as oublié un, tu as présenté 5 points ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Lequel aurais-je oublié Sarah ? ».*

Sarah BOUSSANDEL *: « Sur la fiscalité, le premier point : les produits de la commune ».*

José DOUILLET *: « Non, c'est page 5 sur 47 : RECOMMANDATIONS ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Je parle du bilan général qui amène aux recommandations faites par la CRC dans le cadre de ce contrôle. La CRC nous a fait 6 recommandations, afin que nous puissions y porter attention. Ensuite, dans le rapport, tous les points sont traités. Comment souhaitez-vous que l'on engage le débat ? Nous n'allons pas faire une lecture exhaustive de toutes les pages. Comme vous l'avez tous vu et lu, je vous propose qu'en fonction de l'intérêt que vous avez trouvé, vous puissiez demander des éclaircissements auxquels nous essaieront de répondre. Dominique est aussi là pour ça car elle a travaillé avec la CRC et a fourni tous les éléments ».*

Jean-Louis MAHUET *: « Un point interpelle au niveau de la MJC. Des observations tiennent la route et sont à intégrer dans la discussion que la MJC a dans son devenir. C'est la suite qui va être donnée à ces recommandations : sous quelle forme peut-elle maintenant s'exprimer ? J'ai noté des points sur la transparence, l'obligation de demander un peu plus de bilans, de précisions, ce qui paraît tout à fait normal par rapport à l'argent public.*
Après, il y a plus un problème de fond, ce sont des sujétions, des recommandations. Sur enfance et jeunesse : est-ce qu'on envisage éventuellement la mise en concurrence ? Est-ce que ça peut aller jusque-là ?

C'est aussi la dualité entre l'action de la Communauté de Communes et l'action au niveau de la Jeunesse de la Commune, sachant par ailleurs que les communes ont transféré à la CCPA la compétence en faveur de la Jeunesse ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il est vrai que la MJC est un partenaire important. Si on fait le total de toutes les subventions… Des subventions sont allouées à titre associatif, pour faire tourner la MJC et ses activités mais il y a également ce que l'on verse sous forme de subvention mais qui constitue en fait des règlements de prestations : périscolaires, NAP… Il est vrai que par rapport au montant total, on peut se poser la question. Je ne dis pas qu'il y a un mauvais contrôle des activités de la MJC puisqu'on travaille toujours ensemble sur des bilans prévisionnels quand on monte les actions. On travaille ensuite sur des bilans réels, nos élus siègent également au Conseil d'Administration de la MJC et suivent ce qui se passe.*
Les sommes représentées sont conséquentes et cela implique peut-être que l'on voit, avec la MJC, quel mode de fonctionnement elle peut aussi, elle, changer. On se rend compte que par rapport à la légalité, à la transparence des fonds publics, il y a un travail à faire ».

Jean-Louis MAHUET *: « Nous sommes en pleine réflexion sur ce sujet. Je crois que c'est utile de faire remonter. Dans une réflexion actuelle sur le devenir de la MJC, menée par le Conseil d'Administration de la MJC, je pense qu'il y a aussi des pistes à donner pour aller dans cette direction de transparence et de pleine confiance entre l'Association et la Collectivité ».*

Daniel BROUTIER *: « Pour la MJC (anciennement dénommée CRTL), il y a toujours ce problème de dualité entre Commune et Intercommunalité. On voit bien l'appartenance des membres essentiellement du Pays de L'Arbresle et en fait la charge la plus importante est pour la Commune de L'Arbresle. Il s'agit d'une distorsion qui devrait être prise au niveau de la Communauté de Communes et je sais que ce ne sera pas facile. ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« cela a déjà été pris ».*

Jean-Louis MAHUET *: « Sauf que le CRTL, ça avait 40 d'avance. »*

Daniel BROUTIER *: « On retombe dans la question du CRTL ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il a été dit que la commune de L'Arbresle supporte beaucoup de choses par rapport à sa centralité alors qu'une répartition pourrait se faire sur les autres communes. C'est aussi l'histoire de notre commune depuis tout temps. Plusieurs choses pourraient commencer maintenant à être mutualisées avec la CCPA ou au sein de la Communauté de Communes. Les efforts ont été soulignés pour pousser les choses sur l'intercommunalité mais c'est toujours difficile de dire à certaines communes qu'il faut payer maintenant alors que ça a été gratuit pendant plusieurs années Ça avance tout doucement ».*

Jean-Louis MAHUET *: « On n'avance pas assez vite. Cela explique aussi une partie du déficit. Ce que je veux dire c'est qu'il y a un message de soutien à faire passer dans l'objectif de bien redéfinir les conventions et les relations entre l'Association et la Commune.*

Nous avons eu, ces derniers mois, des discussions avec des Communes qui envisageaient d'aller vers d'autres systèmes : type DSP (Délégation de Service Public)... Je crois qu'il y a un message fort à faire passer à nos structures pour dire que nous sommes dans l'accompagnement, sous réserve, bien entendu, que l'on tende vers une transparence qui satisfasse tout le monde, aussi bien la MJC que la Commune ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je crois de toute façon que le message avec la MJC a toujours été clair. Nous avons toujours dit que c'était notre « bras armé » sur la thématique Jeunesse de la Commune ».*

Jean-Louis MAHUET *: « Oui, nous en avons conscience ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« La MJC a le soutien de la Commune mais ce soutien ne peut plus s'exercer à n'importe quelle condition. Ce rapport de la CRC donne l'occasion d'avancer avec eux mais autrement ».*

Astrid LUDIN : *« Je voudrais intervenir car j'ai entendu parler de légalité. Je ne voudrais pas laisser croire au Conseil que ce qui a été fait jusqu'alors était illégal. La CRC a émis une recommandation donc ce n'est pas illégal : peut mieux faire sans doute mais ce qui a été fait jusqu'à présent est tout à fait légal. La preuve : cela fonctionne de cette façon dans beaucoup d'autres communes avec les mêmes niveaux de financement et cela n'a absolument rien d'exceptionnel ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous n'avons pas eu d'observation en disant que nous étions dans l'illégalité, simplement une recommandation. Nous pouvons être perfectibles et améliorer la manière de faire les choses ».*

Hervé MAZUY : *« Je souhaiterais revenir sur la première intervention de Jean-Louis quand il a parlé de transparence. Il est vrai que la transparence, elle y est malgré tout mais le problème est ce que dit la Chambre Régionale des Comptes : on verse beaucoup de subventions à la MJC qui sont éparses, c'est-à-dire que l'on va voter au fur et à mesure au cours de l'année. Ce qui serait souhaitable, c'est d'avoir un tableau de synthèse peut-être en décembre, sur toutes les subventions qui ont été données à la MJC. Quand j'ai vu ça, c'est vrai que je me suis dit : je ne m'y retrouve pas. Sincèrement, dans tout ce que l'on donne à la MJC, peut-être que c'est nécessaire il n'y a pas de problème, mais simplement on donne beaucoup de petites sommes qui se rajoutent et au bout d'un moment, on ne sait pas où on en est et c'est là qu'il manque de la transparence ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Les tableaux, on les a. Dans le budget, c'est relativement épars parce qu'on les retrouve en partie dans les subventions et on les a aussi dans les différentes allégations au travers du scolaire… Les tableaux, on les a, il suffit de les assembler ».*

Hervé MAZUY : *« Oui, c'est ma demande car je sais bien qu'on vote à chaque fois ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Oui, tout y est, rien n'est illégal comme a dit Astrid mais voilà, il n'y a pas lisibilité et je pense que c'est ce qui est mis en avant. Ce n'est rien de grave ».*

La Directrice Générale des Services *: « Je m'interroge depuis un moment sur ces relations et le cadre juridique. Comme nous avons eu de bonnes relations avec la magistrate et sa contrôleuse, je leur ai posé la question. Je leur ai demandé s'il fallait une DSP. Dans l'année qui suit la publication du rapport, nous devons établir un rapport d'état à la CRC pour dire où on en est.*
Ce qu'elles demandent et ce qui a été convenu, c'est éventuellement une convention-cadre qui reprend, sous forme d'annexes, l'ensemble des actions que nous avons avec la MJC (activités associatives, loisirs, subventions de fonctionnement, CLAS, CLSH…) dans une seule et même convention. La difficulté est que certaines fonctionnent en année scolaire et d'autres en année civile, notamment au niveau des modalités de versement. L'idée est de remettre noir sur blanc quels types de relations financières nous avons, y compris les valorisations en nature. L'idée, c'est donc une convention-cadre avec des annexes par types d'actions et nous allons certainement travailler là-dessus. Je craignais qu'on nous dise, notamment sur l'activité CLSH : vous auriez dû passer par une DSP, mais non. D'ailleurs, il est bien souligné, dans le rapport, que nos conventions sont rédigées de sorte à ne pas avoir une forme d'ingérence dans le fonctionnement de l'association.
Excepté un, nous avons globalement pu communiquer l'ensemble des documents qui nous ont été demandés ».

Hervé MAZUY : *« Est-ce que dans un an, nous aurons de nouveau un débat suite au retour que la Commune fera à la CRC ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Bien sûr, par rapport à ce que l'on a mis en place vis-à-vis des préconisations qui ont été faites ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Est-ce que vous avez des idées pour chaque recommandation faite ? Avez-vous des pistes, est-ce qu'on peut savoir ce qu'il en est et ce qui est prévu pour chacune des recommandations ? »*

La Directrice Générale des Services *: « C'est difficile car ce sont uniquement des problèmes de cadrage juridique, de mise en forme, par exemple : tout ce qui touche au temps de travail et au régime indemnitaire, on ne pouvait rien faire avant ce soir et il fallait attendre que les nouveaux Représentants du Personnel soient élus, ce qui a été fait le 06 décembre et qu'ils s'installent. Nous allons donc entamer des discussions avec eux. Ensuite, sur certains points, comme c'est le cas dans de nombreuses collectivités du Rhône et ailleurs : les jours d'ancienneté sont des jours sans base légale. Ils n'ont donc plus vocation à exister. Ce qui sera proposé, ce sont des discussions en Comité technique puis délibération au Conseil municipal sur les cycles de travail, sur le cadrage du régime indemnitaire et sur le nouveau code des congés. Là, il faut aussi que l'on se remette dans les clous sur notre système d'astreintes… Il y a des marges de négociations avec les Représentants du Personnel mais sur certains points, il ne peut y en avoir comme ces jours d'ancienneté.*
La prime de fin d'année n'a pas de base légale.
Il conviendrait que d'ici cet été, tout soit dans les clous ».

Hervé MAZUY : *« Nous avons une intervention à faire au niveau du groupe. On voulait dire qu'on est inquiets sincèrement, vraiment très inquiets au vu de l'analyse financière de la commune.*

Je vous invite tous à prendre la page 14 car l'analyse financière commence à cette page : On voit que l'excédent brut de fonctionnement s'est continuellement érodé depuis 2011 - tous les termes que je vais vous dire sont ceux que la Chambre Régionale des Comptes a inscrit dans son rapport – les ressources de la commune diminuent ; les charges de gestion courante sont en progression de 600 000 € depuis 2011 ; la capacité d'autofinancement s'est érodée. Nous avons un endettement qui est élevé et surtout nous n'avons pas de marge de manœuvre pour augmenter nos recettes. Je pense que nous avons réellement un appauvrissement de la commune aujourd'hui et que c'est très inquiétant pour l'avenir et les projets futurs ».

Jean-Claude GAUTHIER *: « Il ne s'agit pas d'un élément qui a été caché. Nous avons le compte administratif, un budget tous les ans. On voit effectivement une baisse de l'index de la CAF (Capacité d'Autofinancement) brute depuis un certain nombre d'années. La CRC nous explique aussi pourquoi on en arrive à ce point-là, bien qu'on ait fait un certain nombre d'économies sur le fonctionnement. Nous avons maîtrisé du 011 et du 065 alors que sur d'autres collectivités, c'est parti nettement au-delà de ce que nous avons.*
La CRC donne des précisions quant à la baisse de la DGF. Je rappelle que dans le cadre du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire), on a rajouté des tableaux qui expliquent qu'à la date de 2017, la DGF nous a absorbé totalement notre CAF » ;

Hervé MAZUY : *« Je voudrais corriger ce que tu dis quand même parce que quand on lit page 15, il est bien dit que vous avez procédé à une augmentation du taux de la taxe d'habitation et également on utilise le budget annexe de l'Eau qui est excédentaire pour reverser justement au budget de la Commune. Donc c'est uniquement grâce à ça que ça a compensé la DGF. Malgré tout, la capacité d'autofinancement continue à se dégrader.*

Gérard BERTRAND *: « C'est le cas de toutes les communes ».*

Hervé MAZUY : *« Je vous invite à regarder la page 14, sur le bas : on voit que l'excédent brut de fonctionnement est de 94 € par habitant en 2016 pour la commune de L'Arbresle. Si l'on compare avec des communes de même strate, la moyenne est de 201 € par habitant. Cela veut dire que l'on est largement en-dessous au niveau de l'excédent brut de fonctionnement. Je vais aller un petit peu plus loin : en 2011 on avait un excédent de 992 000 € et il est, en 2017, de 553 000 € donc je vous dis que c'est quand même inquiétant ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Nous n'avons jamais dit que cela n'était pas inquiétant. Nous avons pris des mesures depuis que la DGF est en baisse. Tu reprends les 94 € par habitant mais il faut regarder d'où cela vient et les recettes allouées à la Collectivité. Tu as fait remarquer que nous n'avons pas de marge de manœuvre au niveau des taxes d'habitation. Cela veut aussi dire que malgré que nous ayons des taux, au niveau de la strate, légèrement en-dessous pour la taxe d'habitation, sur le foncier bâti et non bâti on est déjà supérieur à la strate, sauf que les valeurs locatives associées derrière et la richesse de la commune ne nous permettent pas d'avoir les recettes suffisantes ».*

Hervé MAZUY : *« Oui, il est bien dit : la Commune ne dispose plus de marge de manœuvre pour accroitre sa pression fiscale afin d'augmenter ses recettes. On a plus que quoi aujourd'hui ? La taxe foncière ? ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Nous sommes l'une des communes la plus pauvre de la communauté de communes effectivement ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Tu as vu l'état fiscal et financier des différentes communes du territoire. Nous sommes 3 ou 4 communes à être dans ce cas avec des marges de manœuvres très très faibles et très bloquées mais ce n'est pas nouveau. Comme le dit Jean-Claude, les différents budgets ont été votés en connaissance de cause ».*

Daniel BROUTIER : *« Oui mais je pense qu'il y a quand même un problème. La DGF qui baisse, cela fait des années et des décades que l'on a ce problème. La taxe d'habitation, cela ne va pas améliorer les choses mais le fait que l'on ait fait une forte augmentation d'immobilier sur le pays de L'Arbresle devait impliquer des investissements comme les écoles et cela n'a pas été anticipé. On se retrouve en 2018-2019 avec l'incapacité de faire l'école des Mollières. Si je regarde bien ces chiffres, je me demande comment on va financer l'école des Mollières ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Il n'a jamais été question de faire l'école des Mollières en 2019 ».*

Daniel BROUTIER : *« Non mais même en 2020. On savait très bien que si on augmentait le parc immobilier, on augmenterait les investissements publics indispensables comme les écoles. Comment va-t-on faire pour financer les écoles en 2020, 2021… ».*

Yasmina ABDELHAK arrive en séance à 19h44.

Hervé MAZUY : *« J'aimerais bien que tout le monde regarde la page 20 puisque c'est ce que dit la Chambre Régionale des Comptes quelque part : « Pour les seuls projets chiffrés dans cette estimation, ce sont les projets d'investissement que la Commune a, le budget prévisionnel des dépenses d'équipement envisagées d'ici 2023 (soit sur cinq ans) atteint 5,7 M€, dont 4,5 M€ consacrés aux écoles… Cela correspond à un rythme de plus de 1 M€ de dépenses d'investissement par an, que la commune ne pourra assumer si elle reste sur la même trajectoire financière ». Nous on pense que si on reste sur la même trajectoire financière, on ne voit pas comment l'école des Mollières pourrait se réaliser. C'est écrit sur la page 20 ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Depuis plusieurs années, nous avons cherché à faire des économies en termes de budget de fonctionnement et on a cherché à limiter l'investissement. Quand on parle de l'encourt de la dette qui est à 3,9 M€, au 1er janvier 2019, elle sera à 3,5 M€. On ne fait pas partie des communes très endettées car nous sommes largement inférieurs à la strate ».*

Hervé MAZUY : *« Tu nous as dit que la commune n'était pas trop endettée ? »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Oui, par rapport à la strate ».*

Hervé MAZUY : *« la capacité de désendettement de la commune atteint 6,8 années, ce qui est significatif d'un endettement élevé ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Par rapport aux communes de notre strate, nous sommes largement en-dessous puisqu'elles sont aux alentours de 8 ou 9 ».*

Hervé MAZUY : *« Pour les projets futurs, c'est compliqué ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Sur les projets futurs, l'objectif est de limiter les investissements depuis l'an dernier. Cette année, nous n'avons pas fait d'emprunt pour baisser l'encourt de la dette de manière à pouvoir ensuite emprunter de nouveau. Sur 2019, nous serons dans le même objectif puisque les écoles vont démarrer fin 2020 pour la partie aménagement de Dolto-Lassagne. Dans l'étude, un programmiste a travaillé. Nous avons besoin de classes complémentaires aux Mollières au-delà de 2023.*
Pour l'instant, des classes complémentaires vont être réalisées. Deux classes sont prévues en maternelle. Des classes vont donc se libérer et les besoins sont donc couverts sur Lassagne. Je rappelle quand même que sur le bilan des écoles primaires entre 2006 et 2016, donc sur une dizaine d'années, 600 logements ont été construits à L'Arbresle. Le bilan effectif sur ces périodes-là est +2 élèves, avec une fluctuation de 30 élèves. Nous sommes donc sur une problématique un peu complexe qui n'est pas liée directement au nombre de logements que l'on réalise. Je peux vous fournir les éléments qui ont été transmis par le bureau d'études.
Pour les écoles, on peut compter sur des subventions de l'ordre de 40 %. Donc, au regard des 2,5 M€ prévus, la Commune devra financer environ 1,5 M€. Nous sommes sur une réalisation de 2020 à 2023. Ensuite, nous pouvons enclencher l'école des Mollières, en ayant refait un point au regard de ce qui s'est construit et des variations effectives. Aujourd'hui, nous discutons sur des hypothèses et non du réel ».

Hervé MAZUY : *« J'ai très bien entendu ce que tu dis mais quand on voit que la CAF brute pendant deux années, en 2015 et 2016, ne suffisait pas justement à rembourser notre capital de dette, ça pose un problème déjà. Après, ils nous disent bien dans la conclusion que l'autofinancement dégagé par la commune est insuffisant. Nous avons deux bras de leviers. Le premier vous l'avez déjà actionné : il s'agit de diminuer les subventions à certaines associations et notamment à l'OMS. Le deuxième, c'est simplement de donner davantage de compétences à la Communauté de Communes pour que nous puissions nous décharger un petit peu. Je ne vois sincèrement pas comment vous allez faire pour financer ces projets ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Il y a d'autres leviers mais ils nous font mal au ventre. Il s'agit de toutes les politiques que nous avons mises en place et qui faisaient l'équipe que nous sommes aujourd'hui, au travers de la politique de la ville, de la vie citoyenne et sur les écoles au niveau des NAP où on risque effectivement de rogner pour pouvoir alimenter et financer les emprunts que nous serons amenés à faire pour les écoles notamment. Pour la partie communauté de communes, je vais laisser Pierre-Jean répondre mais on a déjà commencé à travailler, non pas à délaisser des activités, mais à trouver des moyens et à partager des compétences avec les autres communes. Il s'agit d'un travail de longue haleine et comme le dit Jean-Louis, c'est compliqué et cela ne se fait pas du jour au lendemain. Cela ne va pas assez vite, il y a des élus et des contraintes ».*

Hervé MAZUY : *« Je le sais très bien. C'est pour cela que nous sommes inquiets et nous nous demandons comment nous allons financer les projets futurs ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il ne faut pas parler de délester sur la Communauté de Communes. Par ailleurs, les prises de compétences éventuelles aideront les Communes pour des développements futurs.*
Quand on transfère la compétence, il y a un transfert de charges. Par exemple, si l'on transfère la petite enfance pour laquelle on dépense 300 000 €, on aura toujours cette dépense car on transmet la charge à la Communauté de Communes. Par contre, si une nouvelle crèche se crée sur le territoire, elle sera payée par la Communauté de Communes. On a bien vu pour le transfert du PIJ (Point Information Jeunesse), on ne s'est pas délesté de la dépense sur la CCPA. Il ne faut pas croire qu'un transfert à la CCPA induit une diminution de paiement. La CCPA ne peut pas tout payer. En revanche, travailler sur des processus de mutualisation, comme on a essayé de le faire dans certains domaines, travailler sur des formes de coopérations, c'est viable. Nous avons contenu les charges générales, nous avons conservé cette volonté de soutenir la vie associative mais on a demandé à chaque commune et à chaque association de faire un effort puisque toutes les associations ont subi une baisse de 10 %. Chacun doit faire un petit effort et freiner un peu son train de vie. Dans une commune telle que la nôtre avec 6 500 habitants, population relativement jeune, nous ne pouvons pas faire des impasses sur tout ce qui est politique éducative, encadrement, jeunesse et le soutien à nos populations scolaires passe par les écoles mais aussi dans le cadre d'un projet éducatif de territoire avec les associations, avec nos partenaires, c'est obligatoire.
A défaut, on va sur une explosion de notre commune. Le vivre ensemble se travaille, se paye, il a un coût. Je ne ferai pas d'économie brutale sur toutes ces politiques-là : jeunesse, vie associative, sport, culture car c'est tout ce qui crée du lien social dans une commune comme la nôtre ».

Sarah BOUSSANDEL *: « Très bien donc si on n'en fait pas là-dessus, on en fera sur quoi alors ? Parce qu'il faut clairement qu'on change la trajectoire ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« On va serrer un petit peu ».*

Hervé MAZUY *: « Mais vous allez serrer comment ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Et bien donnez-nous des solutions ».*

Hervé MAZUY *: « C'est la première fois que tu nous demandes notre avis. Pour l'instant c'est toi qui commande ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« On vous écoute, donnez des idées ».*

Hervé MAZUY *: « C'est un peu facile quand même ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Qu'elles sont vos propositions ? »*

Hervé MAZUY *: « Ce n'est pas nous qui allons faire des propositions comme ça, tu sais bien que c'est vous qui êtes actuellement aux commandes, ce n'est pas nous ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Mais j'assume. Qu'avez-vous comme autre idée pour nous permettre de voir les choses autrement ? »*

Hervé MAZUY *: « Nous aurions eu d'autres priorités politiques tout simplement. Vous avez effectué certains investissements que nous n'aurions peut-être pas faits. Vous avez eu des projets qui n'auraient pas été les nôtres ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Tu as dit toi-même qu'il y avait une érosion de la capacité d'autofinancement. On est d'accord, on n'arrête pas de le dire. Elle est consécutive à des choix que nous avons faits et nous les assumons. Je défends la politique que nous essayons de mettre en place, même si je sais qu'il faut que nous fassions encore quelques efforts. Il faut que l'on se recrée progressivement cette marge d'autofinancement. Nous avons commencé en réduisant certains investissements, certains coûts de fonctionnement, la baisse de 10 % de subvention à l'égard des associations est un exemple et on continuera sur des choses similaires. Mais je ne changerai pas de trajectoire ».*

Hervé MAZUY *: « Tu l'as déjà dit. Est-ce que nous aurions fait les mêmes programmes ? Est-ce qu'on aurait fait la place de la République ? Est-ce que nous aurions fait le terrain de foot ? Par rapport à ça peut-être que nous, nous aurions dégagé justement de l'argent pour les aménagements futurs. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ces investissements ont été faits. Le coût annoncé par la CRC sur la restructuration des écoles, c'est du coût net de réalisation. Il ne tient pas compte des subventions ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Oui mais on compte sur les subventions. Or, les subventions, ça reste de l'hypothèse, on est d'accord Pierre-Jean ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non. Dans les calculs de DGF, de subventions du Département, District… il faudrait que l'Etat arrêté de financer complètement ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Pas complètement mais ça s'est déjà vu des baisses de subventions ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« On a ces garanties-là de la part du Département en particulier. Ces projets d'écoles sont favorisés. Je ne vais pas faire la promotion du Département ici mais j'avoue que le Département joue bien son jeu dans ces politiques de partenariat territoriaux. En tout cas, il n'est pas dans l'intention du Président, dans sa mandature, de baisser les subventions. Il faut donc à un moment donné, faire preuve d'optimisme ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« L'optimisme n'empêche pas l'inquiétude quand même. Hervé a souligné de l'inquiétude, ce n'est pas du pessimisme ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Sarah, je n'ai pas dit que nous ne sommes pas inquiets par rapport à la situation et à l'évolution de notre collectivité territoriale, comme de l'ensemble. Je suis également inquiet, même au niveau de la CCPA, les budgets ne sont pas extensibles. Il y a énormément de projets, il faut être prudent, cohérent et travailler dessus. Moi, je vous demande si vous avez des idées, dites-le nous. Vous dites que vous n'êtes jamais écoutés et bien c'est le moment de vous exprimer ».*

Daniel BROUTIER : *« Ce n'est peut-être pas l'endroit maintenant dans un Conseil municipal, d'aborder des questions directes comme ça. Ce n'est pas un peu facile, au bout de 5 ans de mandat, de nous dire trouvez-nous des solutions ?».*

Hervé MAZUY : *« Pierre-Jean, je t'ai répondu : simplement nous n'aurions peut-être pas effectué le même programme que vous. Nous aurions fait d'autres choix politiques, d'autres priorités donc on aurait peut-être fait des économies tout simplement, on n'en serait peut-être pas là aujourd'hui tout simplement. Jusqu'à présent, c'est toi qui décide, les finances ce n'est pas nous qui les tenons, c'est Jean-Claude et toi qui les dirigez ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Honnêtement, on les tient plutôt bien ».*

Hervé MAZUY : *« En tout cas, la situation est inquiétante et ce n'est pas moi qui le dit, c'est la Chambre Régionale des Comptes ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Mais bien sûr qu'elle est inquiétante mais comme beaucoup d'autres communes. Sur 30 000 Maires, lorsque 20 000 sont là pour exprimer leur inquiétude par rapport à l'évolution, par rapport aux contraintes budgétaires, tout le monde est inquiet.*

Hervé MAZUY : *« Donc, qu'est-ce que nous aurions fait ? Nous aurions eu une politique différente, simplement et elle aurait peut-être pu dégager l'argent nécessaire pour financer la future école ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je ne voudrais pas qu'on fasse croire ici, au Conseil municipal, que ce que l'on essaie de mettre en place n'est pas viable. Cela va effectivement beaucoup impacter le prochain mandat puisque l'on va réaliser deux écoles progressivement avec des opérations à tiroirs, j'ai cru savoir d'ailleurs que c'était plus ou moins contesté, mais on l'a fait en toute connaissance de cause. On sait qu'on arrivera à payer. Je n'ai pas dit qu'on ne devrait pas faire d'effort pour payer, ce ne sera pas facile mais si on introduit un projet comme celui-ci, c'est que dans le cadre de l'évolution des finances jusqu'en 2023, ça va passer ».*

Hervé MAZUY : *« Je vais juste terminer avec ça, ce n'est pas moi qui le dit encore une fois, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui dit que les dépenses d'investissement par an seront de 1 million, la Commune ne pourra les assumer si elle reste sur la même trajectoire financière. C'est tout. Donc à partir de là, il faut trouver d'autres solutions ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Page 19, si l'on regarde les investissements entre 2011 et 2017, il y a quand même une sacrée différence. Si tu comptes les 3 dernières années, au lieu d'être à 1 million, on est à moins de 600 000 € en moyenne. La CRC fait également remarquer qu'on est 25 % en-dessous de toutes les communes comparables en termes d'investissement. Donc, nous avons déjà bien enclenché l'économie sur les investissements ».*

Hervé MAZUY : *« Malgré que l'on soit 25 % en dessous, nous nous trouvons dans une situation complexe et c'est embêtant. Heureusement que nous sommes 25 % en-dessous j'ai envie de te répondre ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous n'avons jamais dit que nous étions dans une position facile. Pour une commune comme la nôtre, avec une population concentrée sur ce territoire et avec ce rôle de centralité que l'on doit jouer et qui est historique, pour favoriser ce bien-être ensemble, il y a des politiques qui sont pour moi incontournables ».*

Françoise DESSERY : *« Ça passe aussi par le qualitatif urbain ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous ne sommes pas dans une situation facile mais nous ne sommes pas non plus dans une situation impossible ».*

Hervé MAZUY : *« Tu vois quand même que dans ce rapport, il y a des mots forts et quand tu nous l'as présenté, tu n'as pas du tout utilisé ces mots ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Quels mots forts ? »*

Hervé MAZUY : *« Et bien l'endettement et tout un tas de choses, je ne vais quand même pas recommencer ce que j'ai déjà dit ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ce que souligne le rapport, c'est ce que l'on connaît. On connait la situation chaque année lorsque l'on vote le budget, le compte administratif, le débat d'orientation budgétaire. La situation financière de la commune, la CRC ne nous l'a pas apprise et je pense que vous n'avez pas découvert ça aujourd'hui, sinon je me pose des questions ».*

Hervé MAZUY : *« Tu n'as pas à te poser de questions, ne t'inquiète pas ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« On la connaît bien la situation financière ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous, on vit avec, on gère avec et voilà ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Et nous, on vous questionne là-dessus justement, d'où ma question de savoir : qu'avez-vous comme idées justement pour pallier cette inquiétude ? Nous ne sommes pas pessimistes au point de se dire : au secours, il y a le feu. En revanche, on veut savoir où on va. Est-ce que cette trajectoire annoncée de dépenses de 1 million d'euros si ça continue on ne pourra pas l'assumer, OK tu nous dis ce n'est pas le cas mais qu'est-ce qui a derrière ? Nous, on aimerait savoir qu'est-ce qu'il y a derrière ».*

Françoise DESSERY : *« Mais il y a un débat d'orientation budgétaire quand même ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Jean-Claude nous a expliqué que dans nos politiques d'investissement, hormis le petit investissement courant, nous avons arrêté les gros investissements pour pouvoir justement dégager une cagnotte et se redonner des marges de manœuvres pour pouvoir payer les futurs investissements qui arrivent de manière obligatoire. Voilà la politique. Nous allons encore travailler un peu sur notre budget de fonctionnement ».*

Hervé MAZUY : *« Ce sera compliqué quand même. Les dépenses à caractère général, je ne pense pas que tu puisses les diminuer ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Il est déjà quand même bien optimisé le budget. Je ne pense pas que ce soit la piste la plus optimisable ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« On essaie, comme le dit Jean-Claude, de ne pas avoir de l'emprunt pour couvrir les dépenses de fonctionnement, de façon à se libérer une marge par rapport à la baisse de la dette et pouvoir ainsi emprunter de manière plus conséquente lorsqu'on en aura besoin, lorsque l'on va lancer le programme des écoles en 2020 si on le lance. Peut-être que vous ne le lancerez pas si vous êtes au pouvoir, je n'en sais rien. On sait que notre politique d'investissement sera les écoles et on construit comme ça. Les choses sont transparentes depuis le début. ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« J'ai posé la question trois fois et trois fois je n'ai pas eu de réponse ».*

Françoise DESSERY : *« Pourquoi tu dis que tu n'as pas de réponse alors que tout est clair. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« On tourne autour du pot en disant que l'on va réduire les charges de fonctionnement alors qu'elles sont déjà réduites au maximum. Tu annonces clairement que pour la politique de la ville, il n'y a pas possibilité de se dire : on va modifier et revoir la politique de la ville. OK, on l'entend mais alors qu'est-ce que vous allez faire ? On n'a pas de réponse ».*

Françoise DESSERY : *« Se désendetter ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Mais comment ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il ne vous a pas échappé que chaque année, une partie de nos dépenses d'investissement était couverte par un emprunt. Globalement, les années précédentes jusqu'à à peu près deux ans, on empruntait régulièrement 400 ou 500 ou 600 000 € pour couvrir les dépenses d'investissement. Maintenant, on n'emprunte plus. On investit maintenant que sur des petites choses courantes. On se redonne la capacité d'emprunter dans deux ans, dans trois ans, pour lancer le programme des écoles. Là, on réempruntera et on fera remonter effectivement la dette de la commune ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Donc la réponse c'est : plus du tout d'investissement en fait, c'est ça la réponse ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je n'ai pas dit cela non plus, je veux bien être patient mais il faut écouter quand même ce que l'on dit. Je te dis que l'on sera sur de l'investissement courant et fonctionnel, de façon à ne pas laisser se dégrader la commune. En revanche, de gros investissements comme la création d'une salle des fêtes, d'un stade municipal, d'un cinéma… Ça non, c'est mis de côté. Nos grosses possibilités d'investissement se feront sur les écoles à partir de 2020. Entre-temps, on stocke et on se garde de la possibilité de faire ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Merci pour la réponse, au bout de la troisième fois ».*

Françoise DESSERY : *« On peut préciser aussi que l'on a fait ce qu'il y avait dans le programme. Ce que tu indiques comme n'étant pas à faire ou n'étant pas fait, ce n'était pas programmé non plus. Nous ne sommes pas en train de nous empêcher de faire des choses que nous avions prévues ».*

Hervé MAZUY : *« Tu nous a dit qu'en 2016 et 2017, nous n'avions pas eu recours à l'emprunt, c'est ça ? ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui, environ 2-3 ans ».*

Hervé MAZUY : *« En 2017, nous avons emprunté 400 000 € ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« En 2016 : 210 000 € ».*

Hervé MAZUY : *« Non parce que la Chambre Régionale des Comptes indique que nous avons régulièrement eu recours à l'emprunt, c'est pour ça, je trouvais un peu bizarre que tu nous dises qu'en 2016 et 2017, nous n'avions pas eu recours à l'emprunt ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Non mais en 2018, nous n'avons pas emprunté et nous n'empruntons pas en 2019 ».*

Yvette FRAGNE : *« Une impression : dans les derniers Conseils municipaux, vous nous avez reproché de ne pas commencer par l'école des Mollières. Or, il s'agit de la plus grosse enveloppe. Nous avons commencé par ce qui était, pour nous, le plus urgent pour les enfants de la maternelle qui allaient au LEP, ce qui représente l'enveloppe la moins lourde.*
Je pense que nous faisons attention.
Vous nous dites : voyez les difficultés que l'on a et à chaque Conseil municipal, vous nous dites que vous auriez commencé par la plus grosse enveloppe tout de suite ».

Hervé MAZUY : *« Nous avons déjà parlé des écoles au dernier Conseil et vous connaissez très bien notre point de vue là-dessus ».*

Yvette FRAGNE : *« Oui et bien justement, c'est qui me surprend ».*

Daniel BROUTIER : *« C'est un ensemble du programme, il ne faut prendre un point et l'extraire ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Il faut réfléchir dans la globalité en fait ».*

Yvette FRAGNE : *« La construction des écoles est le point le plus important. Vous nous dites que nous n'avons pas effectué le bon choix, que nous aurions dû prendre la plus grosse enveloppe alors que nous jouons la prudence et en même temps le bénéfice pour les petits de la maternelle de ne pas faire le trajet ».*

Hervé MAZUY : *« En jouant la prudence, j'espère qu'en 2020 et quelque chose, on pourra faire l'école des Mollières ».*

Yvette FRAGNE : *« Il faut être cohérent avec ce que vous nous dites ».*

Hervé MAZUY et Sarah BOUSSANDEL : *« Mais nous sommes cohérents ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Les Mollières, ce ne sera pas avant 2023 ».*

Daniel BROUTIER : *« Pour changer de sujet, juste un détail : pour le classement des archives, ils se sont plaints qu'ils ne trouvaient pas. Je fais donc une petite remarque au niveau des archives parce que je suis un grand utilisateur d'archives. Maintenant, il y a des règles très strictes quand on est extérieur. Ce que j'aimerais, c'est qu'au niveau interne, on fasse pareil. Parfois, certaines archives, je ne les trouve pas. Je pense que certains d'entre vous sortent des archives et ne les rangent pas. Je prends l'exemple qui est d'actualité : la maison des Collonges car nous sommes en train de préparer un hors-série là-dessus. Je n'ai pas retrouvé. Ce n'est pas gravissime mais simplement, il faudrait que quand certains prennent des documents, ils le signalent bien aux services administratifs parce que, que la Maison des Collonges ait disparu ? Elle n'a pas disparu, c'est quelqu'un d'entre nous. C'est un détail mais comme j'ai vu qu'ils mettaient le doigt sur le classement des appels d'offres… ».*

La Directrice Générale des Services : *« Là, nous avons été un peu vexés car on leur a mis un bureau à disposition et ça ne se passe pas comme ça dans toutes les communes.*
Ils ont eu accès à notre serveur commun, ils ont eu mes codes d'accès, les miens. Sur les marchés, ils ont apprécié que je leur envoie systématiquement, et j'y passais des heures le soir, tous les documents sous format dématérialisé sur leur plateforme. J'aurais pu m'amuser, comme certaines communes, à leur donner des papiers et des photocopies.
Et parce que nous avons eu des difficultés à trouver un marché : la passerelle de la gare et que nous n'avons pas pu le leur donner, c'est inscrit. Effectivement, nous n'arrivons pas à nous l'expliquer soit parce qu'il manque une boîte ou qu'elle a été mal classée, on verra avec le service des archives.
Nous avons eu un autre sujet de discussion avec eux et moi je n'ai toujours pas tranché : nous avons mis à la destruction, avec l'avis favorable des archives départementales qui est obligatoire, les offres non retenues. Au bout de 5 ans, logiquement on peut les supprimer. Il semblerait que désormais, compte tenu qu'ils ont des contrôles sur des périodes de plus en plus longues, nous devions conserver les mémoires techniques des offres non retenues sur 10 ans, afin de leur permettre effectivement de bien juger. Ils sont allés jusqu'à regarder les analyses des offres par moment. Malheureusement, nous avons été en difficulté sur un marché au regard de tous les marchés sur la période 2011-2017, donc c'est vrai que nous avons été un peu déçus ».

Daniel BROUTIER : *« Je suis d'accord Madame ROJON mais je profite pour m'engouffrer dans la brèche. Vous nous mettez des règles très strictes quand on vient de l'extérieur et j'ai l'impression que quand on est à l'intérieur, ces règles ne sont pas appliquées de la même façon, donc je le ressens très mal, surtout quand on est en train de faire du travail bénévole sur de la publication. J'avertis mes collègues gentiment en leur disant : faites attention, ranger correctement et que les mêmes règles soient appliquées ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je vais te dire quelque chose : à part toi et peut-être Jean-Claude, personne ne sait où sont les archives ».*

La Directrice Générale des Services : *« Je pense que c'est plus un rappel à l'ordre au niveau peut-être des services. Lorsque l'on a, par exemple, un bureau de contrôle technique, on descend aux archives et on sort... C'est plutôt à moi de faire la police dans mes équipes, je ne pense pas que les élus, dans cette mairie, aillent directement aux archives ».*

Daniel BROUTIER : *« Non mais parce qu'avant on accédait librement aux archives, il n'y a jamais rien qui a disparu. Maintenant que l'on a mis des règles, tant mieux c'est comme ça mais on ne trouve pas ce que l'on veut. C'est déjà embêtant de faire les démarches administratives quand on fait ça bénévolement mais en plus, on ne trouve pas donc ça finit de mettre la rage mais ce n'est pas grave ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Moi, j'ai une réflexion sur ce que disait Dominique sur ces trois marchés là. Ce n'était pas, je pense, le problème de l'archivage pour ces trois marchés-là.*
Le point qui a été soulevé dans le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, c'était en page 42, le problème d'allotissement. Je pense qu'il s'agit d'un point sur lequel tu n'as pas assez insisté Pierre-Jean. La CRC dit que l'absence d'allotissement est difficilement justifiable étant donné que les missions d'organisation, de pilotage et de coordination étaient confiées au maître d'œuvre, ce qui limite les difficultés d'exécution des divers lots et alors même que la Commune a alloti les marchés de réaménagement d'équipements communaux pour des montants par lots peu élevés. Alors certes ce sont des petits montants sur chaque lot mais ils nous disent que le maître d'œuvre à qui cela a été confié… ça pose problème en fait ».

La Directrice Générale des Services : *« Si je peux me permettre, on en avait discuté avec Cyrille DANGUIN à l'époque. Pourquoi est-ce qu'on allait moins vers l'allotissement ? C'est parce qu'avec une entreprise générale, quand bien même on a quelqu'un qui s'occupe des opérations de coordination, le maître d'œuvre qui a une mission OPC, parfois pour la coordination des équipes sur le terrain, ça se passe entre elles et on a moins à intervenir. C'était le cas sur la passerelle de la gare. Par exemple, entre le génie civil et le fournisseur de la passerelle, il y avait des vrais délais à tenir et l'option prise à l'époque, ça avait été de dire que l'on passait par l'entreprise générale parce que, malgré tout, ça nous facilite les choses. Cela a été poursuivi ensuite sur la place de la République. Nous avons retenu la leçon. Sur le marché de la place Victor Hugo, nous n'avons même pas attendu que le rapport soit public. C'est vrai que sur les marchés d'aménagement, notamment aux Vernays, on avait tendance à le faire par facilité, pour tenir des délais courts. Il est vrai que la règle est d'allotir au maximum pour permettre l'accès à la commande publique d'un plus grand nombre d'entreprises. Nous l'avons donc mis en application dès le marché de la place Victor Hugo ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Et dorénavant pour les futurs marchés ».*

La Directrice Générale des Services : *« Oui, c'est évident. En tant que Directrice Générale des Services, je n'ai pas envie que la Commune ait la même remarque dans un an ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Comme il n'y aura plus de gros investissements, et bien il n'y aura plus de problème ».*

Daniel BROUTIER : *« Juste un détail : quand ils disent que la ville de L'Arbresle était une ville agricole autrefois, ils ne connaissent pas. C'était une ville commerçante mais pas agricole. C'est juste un détail, cela n'a aucune conséquence ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ce document sera publié sur le site officiel de la commune. Il est mis à disposition du public et est communicable, à celui qui s'y intéresse, à partir de ce soir ».*

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte, d'une part de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la Commune au cours des exercices 2011 à 2017 et d'autre part de la tenue du débat portant sur le rapport.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte d'une part de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la Commune au cours des exercices 2011 à 2017 et d'autre part de la tenue du présent débat portant sur le rapport.

DL-110-12-18 – Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2019

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Issue de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi « Macron »), la nouvelle réglementation relative à la dérogation accordée par le maire au repos dominical prévue à l'article L 3132-26 du code du travail s'applique depuis 2016.

L'arrêté du maire relatif à la dérogation au repos dominical pour les commerces de détail est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées. Depuis le 1er janvier 2016, le nombre de dérogations au repos dominical peut aller jusqu'à 12 par an.

La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Pour une application en 2019, la liste devra donc être arrêtée avant le 31 décembre 2018. L'arrêté du Maire est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées et l'avis du Conseil municipal est requis.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de s'en tenir à une ouverture dominicale de 5 cinq dimanches sur 2019 :

- **Commerces alimentaires :**
  - Les dimanches 13 janvier 2019 et 30 juin 2019 (soldes)
  - Les dimanches 15, 22 et 29 décembre 2019 (fêtes de fin d'année)

- **Commerces non alimentaires :**
  - Les dimanches 13 janvier 2019 et 30 juin 2019 (soldes)
  - Les dimanches 08, 15 et 22 décembre 2019 (fêtes de fin d'année).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis sur cette proposition relative à l'ouverture dominicale des commerces pour 2019.

Sarah BOUSSANDEL : *« A-t-on eu des demandes pour en avoir davantage ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« D'accord, on avait entendu ça aussi. Et la réponse qui a été faite, c'est : on s'en tient à la loi et on n'en autorise que 5 ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Voilà, tout à fait. Certaines grandes surfaces souhaitent ouvrir tous les dimanches ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Après, peut-être pas tous les dimanches mais est-ce qu'on ne pourrait pas discuter d'autres dimanches supplémentaires, éventuellement lors de fêtes commerciales par exemple ? est-ce que ce n'est pas discutable ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« C'est l'objet du débat que nous devons avoir maintenant. On ne vous impose rien ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« OK pour les 5 là mais est-ce que si on a des demandes, ne peut-on pas étudier d'autres demandes pour en ouvrir 2 ou 3 de plus ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Alors ce n'est pas ponctuel ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Non, non pas ponctuel, pas acté ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Si le Conseil muncipal acte des dimanches supplémentaires, c'est tout le monde qui peut avoir cette faculté d'ouvrir à ce moment-là ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Bien sûr mais si on a une demande ou deux demandes, on peut se poser la question de l'étudier ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ma position : c'est non ».*

Daniel BROUTIER : *« Est-ce qu'il y a des demandes spécifiques du centre-ville par exemple ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Les seules demandes sont celles des grandes enseignes. Nous n'avons aucune demande de petits commerces ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Les petits commerces, à partir du moment où ils sont propriétaires et qu'ils n'ont pas de salarié, ils font ce qu'ils veulent ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Maintenant, pour aller au-delà des 5 dimanches autorisés par la loi, on doit obligatoirement consulter la Communauté de Communes qui a compétence dans le domaine commercial et économique ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Donc, si je comprends bien, si la Communauté de Communes dit non, de toute façon la Commune de L'Arbersle n'a pas le pouvoir de laisser SUPER U, GIFI ou je ne sais quoi ouvrir sur sa zone ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Sûrement puisque la CCPA a la compétence ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Donc en fait, on ne peut pas décider là alors. Il faut que ce soit décidé en CCPA ».*

La Directrice Générale des Services : *« Les textes actuels permettent d'aller jusqu'à 12 dimanches. Mais pour aller jusqu'à ce chiffre, il faut avoir consulté, pour avis préalable, la Communauté de Communes. Nous n'avons pas obligation de tenir un avis conforme. Jusqu'à présent, on s'en tenait à 5 donc nous n'avons jamais effectué cette démarche. Si on décidait d'aller au-delà de 5, il faudrait préalablement, donc au mois de septembre, consulter la CCPA. Ce n'est pas un avis qui nous lie mais c'est un avis obligatoire ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Donc, on n'en disctue pas, on n'accède pas à cette demande particulière ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Si vous avez des propositions à faire, faites-les. Moi, je dis que par rapport à la défense des petits commerces, 5 dimanches ouverts dans l'année suffisent. Il s'agit de mon avis personnel. Je suis contre le fait que les gens travaillent le dimanche, surtout dans le domaine commercial. Les gens ont autre chose à faire le dimanche que d'aller faire des courses et cela préserve le petit commerce ».*

Françoise DESSERY : *« Mais le débat n'est pas clos, Madame BOUSSANDEL. Le Maire est en train d'expliquer des choses et vous bavardez ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« J'ai entendu ».*

Françoise DESSERY : *« Si vous avez des arguments, on peut tous les entendre ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je vous explique, je vous donne ma position ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Merci Madame DESSERY, avocate de Monsieur le Maire, merci beaucoup ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « On est là pour débattre. Je vous donne ma position, qui peut être différente de celle du groupe majoritaire et je n'en prendrais pas ombrage. A titre personnel, je ne souhaite pas que l'on ouvre plus de 5 dimanches car je ne suis pas favorable à l'ouverture des grandes surfaces commerciales le dimanche, pour plusieurs raisons. D'abord, je pense que les gens ont autre chose à faire le dimanche que d'aller faire des courses, même si, pour certains, cela peut être le seul moment. Je pense que cela nuit aux petits commerces, il ne faut pas le nier. Je pense aussi aux gens qui travaillent.*

Certains sont favorisés car on tient compte du fait qu'en travaillant le dimanche, on peut être payé double ou récupérer triple, je n'en sais rien. Quand l'ouverture le dimanche de toutes les surfaces commerciales, toutes les entreprises sera légalisée, ce n'est pas sûr que ces accords tiennent pour les gens qu'on fera travailler le dimanche. C'est mon avis personnel, politique. Maintenant, vous avez le droit de demander davantage d'ouvertures le dimanche et exprimer pourquoi vous souhaitez que cela ouvre plus et on votera ».

Sarah BOUSSANDEL : *« C'était une question en fait à la base, il n'y avait pas d'avis politique ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Je pense quand même, quelque part, que lorsqu'on travaille justement sur ces ouvertures et le travail des gens le dimanche, c'est quand même une vision politique de la société qu'on veut avoir ».*

Astrid LUDIN *: « J'aurais pour ma part une petite réflexion également. Vous parliez toute à l'heure qu'on avait manqué de vison globale. Je pense que le débat, il va bien plus loin que de savoir si on ouvre tous les dimanches parce que derrière, ça signifie aussi des besoins de modes de garde et vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a beaucoup de familles monoparentales. Derrière, ce sont des besoins en crèche et donc des coûts supplémentaires pour les communes ou les communautés de communes, en fonction de qui détient la compétence. Ce n'est donc pas une décision qui se prend en 5 minutes à mon avis et le débat doit être bien plus vaste pour avoir effectivement une vision globale ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Mais je n'ai jamais demandé tous les dimanches Madame LUDIN, à aucun moment j'ai dit tous les dimanches ».*

Astrid LUDIN *: « Non mais à un moment par rapport à l'idée qu'on peut ouvrir tous les dimanches, il faut savoir qu'à chaque fois qu'on ouvre, il peut y avoir des besoins de garde pour les familles monoparentales ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Au même titre que les 5 dimanches qui sont là, on est bien d'accord. Je suis totalement d'accord avec ça et à aucun moment je n'ai parlé de tous les dimanches, c'était juste une question ».*

Hervé MAZUY : *« La question pour nous était de savoir surtout si les commerçants du centre-ville souhaitaient ouvrir plus que 5 dimanches par an ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Nous n'avons aucune demande des commerçants du centre-ville pour la bonne raison qu'ils peuvent ouvrir dès l'instant où ils n'emploient pas et donc ne font pas travailler d'employé. D'ailleurs certains commerces sont obligatoirement ouverts : la restauration, la boulangerie… mais les grandes surfaces, les magasins de vêtements, non ».*

<u>DECISION :</u>

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, fixent une ouverture dominicale des commerces de 5 cinq dimanches sur 2019 comme proposée.

V - PERSONNEL

DL-111-12-18 – Modification du tableau des effectifs : suppression des postes vacants suite aux avancements de grades

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs, afin qu'il corresponde à la réalité des effectifs pourvus, en approuvant la suppression d'un certain nombre de postes devenus vacants suite à des avancements de grades intervenus au cours de l'année 2018. Cette proposition de mise à jour du tableau des effectifs à reçu l'avis favorable du CTP du 07 Novembre 2018.

Il s'agit des postes suivants :

- **3 postes d'Adjoints administratifs** suite à nomination au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- **2 postes d'Adjoint administratif principal de 2ème classe** suite à nomination au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- **1 poste de rédacteur** suite à nomination au grade de Rédacteur principal de 2ème classe ;
- **3 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe** suite à nomination au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ;
- **1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe** suite à nomination au grade d'Agent de Maitrise ;
- **1 poste d'agent de Maîtrise** suite à nomination au grade d'Agent de Maitrise principal.

Il est demandé aux membres du conseil Municipal de bien vouloir approuver la suppression des postes vacants au tableau des effectifs, tel que proposé ci-dessus.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

DL-112-12-18 – Modification du tableau des effectifs : ouverture d'un poste d'Ingénieur Territorial suite à la promotion interne d'un agent en poste

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Afin de pouvoir procéder à l'avancement de grade accordé à un agent dans le cadre de la promotion interne 2018, il est nécessaire de créer un poste d'Ingénieur Territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2019.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser la création d'un poste d'Ingénieur Territorial à temps complet à compter du 01/01/2019 et d'approuver le tableau des effectifs modifié en conséquence tel que joint en annexe à la présente délibération.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

DL-113-12-18 – Modification des dispositions relatives au versement des IHTS : ajout de la filière Police – modificatif à la délibération n°Del28-03-04 du 26 mars 2004

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Par délibération N°Del 28-03-04, le Conseil Municipal avait fixé les modalités de versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) applicables aux agents de la commune relevant des filières administratives et techniques. Il s'avère que les agents de la filière Police municipale sont également amenés régulièrement à effectuer des heures supplémentaires. Il est donc proposé de modifier la délibération N° Del 28-03-04 en ajoutant les agents de la filière Police municipale au titre des bénéficiaires des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS).

Hervé MAZUY : *« Il me semble qu'il s'agit aussi d'une demande de la Chambre Régionale des Comptes ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui ».*

Il y a également lieu de supprimer, dans la délibération précitée, la disposition limitant la possibilité de versement d'IHTS aux agents de catégorie B dont la rémunération est au plus égale à celle correspondante à l'indice brut 380. En effet, depuis le 21 novembre 2007 (décret n°2007-1630), il n'existe plus d'indice plafond pour la catégorie B.

Les autres dispositions de la délibération N°Del 28-03-04 restent applicables.

Hervé MAZUY : *« Et donc les heures supplémentaires effectuées par les agents de la police apparaissaient comment sur la fiche de paie ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« En heures supplémentaires. Aujourd'hui, nous avons une trésorière plus rigoureuse et vigilante sur les conditions de versement. Jusqu'à présent, ces heures ont toujours été payées, sans avoir la bonne délibération, considérant que nous avions délibéré sur tous les cadres d'emplois. Mais nous n'avions pas la Police municipale dedans.*
Ces heures ont toujours été payées, je vous rassure mais on se met juste en conformité. Par contre, on déplafonne le montant des IHTS puisque nous avons la possibilité de le faire depuis fin novembre 2007 ».

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la modification de la délibération N°Del 28-03-04 en date du 26 mars 2004 relative aux dispositions applicables au versement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires :

- **D'une part en élargissant aux agents de la filière Police municipale la possibilité de percevoir des d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires ;**
- **D'autre part en supprimant la disposition limitant la possibilité de versement d'IHTS aux agents de catégorie B dont la rémunération est au plus égale à celle correspondante à l'indice brut 380.**

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

VI – FINANCES

DL-114-12-18 – Décision modificative n°3 au budget communal

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
011 Charges à caractère général	**2 130**	**500**	**0**	**0**
6067/MOLLP/212 (équipement nouvelle classe)		500		
6232/14 JUIL/024 - Fêtes et cérémonies	500			
6232/JOURNEE/024 - Fêtes et cérémonies	200			
6232/SAICU/33 - Fêtes et cérémonies	1 430			
022 - Dépenses imprévues	**0**	**1 192**	**0**	**0**
Art. 022/01		1 192		
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	**0**	**130**	**0**	**0**
Art. 6811/ADM GEN/01		130		
67 - Charges exceptionnelles	**0**	**308**	**0**	**0**
673/THIMO/33 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)		308		

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	**0**	**0**	**176 000**	**176 000**
7067/MOLLGAR/211 - Redevances et droits des services périscol… (suite à erreur de ligne dans la saisie du budget)			176 000	
7067/RESTO/251 - Redevances et droits des services périscol…(suite à erreur de ligne dans la saisie du budget)				176 000
TOTAL	**2 130,00 €**	**2 130,00 €**	**176 000,00 €**	**176 000,00 €**
INVESTISSEMENT				
Chap. 10 - Dotations, fonds divers & réserves	**0**	**0**	**0**	**39 627**
Art. 10226/01 - *Taxes d'aménagement*				39 627
Op. 103 - Cimetière	**0**	**427**	**0**	**0**
Art. 21316/026 - *Equipements du cimetière*		427		
Op. 121 - Equipement Ecole des Mollières	**500**	**0**	**0**	**0**
Art. 2184/121/212 - *Mobilier*	500			
Op. 150 - Prévention des inondations	**0**	**20 000**	**0**	**0**
Art. 2312/150/822 - *Agencements & aménagements de terrains*		20 000		
Op. 166 - Amgt & Equipement Restaurants scolaires	**0**	**2 030**	**0**	**0**
Art. 2188/166/251 - *Autres immobilisations corporelles*		2 030		
Op. 173 - Aménagement Réseau Eaux Pluviales	**0**	**17 800**	**0**	**0**
Art. 21531/173/831 -*Réseaux d'adduction d'eau*		17 800		
040 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**130,00**
Art. 2804421/ADM GEN/01				130,00
TOTAL	**500,00 €**	**40 257,00 €**	**0,00 €**	**39 757,00 €**

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°3 au budget communal telle que présentée ci-dessus et qui a été validée par la Commission finances du 27 novembre 2018.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, avec 5 abstentions (Nathalie SERRE, Hervé MAZUY, Sarah BOUSSANDEL, Daniel BROUTIER et Yvonne CHAMBOST), à l'unanimité des votants, adoptent la présente délibération.

DL-115-12-18 – Approbation des tarifs 2019

Jean-Claude GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'actualiser les tarifs comme suit, lesquels ont été validés par la commission finances du 27 novembre 2018.

Jean-Claude GAUTHIER : *« Deux points changent : les télécommandes d'accès au centre-ville coûtent 65 euros et ne reviennent pas en mairie. Les gens les revendent aux voisins ou ils repartent avec. Donc on introduit le versement d'une caution par télécommande, y compris pour celle qui est gratuite ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Il y en a beaucoup des télécommandes comme ça ? »*

René GRUMEL : *« Il y en a peut-être une centaine au total, je ne parle pas de ceux qui ne sont pas revenus ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« 65 euros, c'est la valeur de la télécommande en fait ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Oui, on les achète ce prix-là. »*

FIXATION DES TARIFS POUR 2019
en euros

	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019
DROITS DE PLACE – FETE PATRONALE			
Manèges auto scooters	221	223	**226**
Manèges chenilles ou pousse-pousse	166	168	**170**
Loteries	111	112	**113**
Manèges pour enfants	55	56	**57**
Tirs, confiserie	55	56	**57**
Petits bancs et éventaires	22	22,40	**23**
Voitures, fourgons ne stationnant qu'une journée & voitures de chargement des forains installés pour la durée de la fête	6	6,10	**6,20**

	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019
TARIF DES CONCESSIONS			
Concessions en pleine terre			
Durée 15 ans, le m²	104	105	**106**
Durée 30 ans, le m²	207	209	**211**
Columbarium			
Durée 15 ans, la case double	362	594	**601**
La plaque de fermeture	121	122	**123**
Jardin du souvenir			
Redevance pour utilisation du pupitre durée 15 ans	43	44	**45**

FIXATION DES TARIFS POUR 2019
en euros

DROITS DE PLACE MARCHE			
Forains abonnés (le mètre linéaire)	0,80	1,00	**1,00**
Forains occasionnels (le mètre linéaire)	1	1,20	**1,20**
Forains occasionnels s'installant hors du secteur réservé au marché (1/2 journée)	276	276	**279**

PHOTOCOPIEUR pour les Associations			
Photocopie (l'unité)	0,06	0,06	**0,07**

TELECOMMANDES D'ACCES AU CENTRE VILLE			
Première télécommande	GRATUIT	GRATUIT	**GRATUIT**
Deuxième télécommande	63	64	**65**
Caution par télécommande	AUCUNE	AUCUNE	**65**

ACCUEIL DES CIRQUES DE 200 PLACES MAXIMUM			
Cirque sans chapiteau : Caution	100	150	**150**
Cirque sans chapiteau : Tarifs	100 / jour	101 / jour	**102 / jour**
Cirque – de 100 places : Caution	300	300	**300**
Cirque – de 100 places : Tarifs	200/ jour 50/J/Sup	203/ jour 51/J/Sup	**205 / jour** **52/J/Sup**
Cirque de 100 à 200 places : Caution	500	500	**500**
Cirque de 100 à 200 places : Tarifs	300/ jour 100/J/Sup	304/ jour 101/J/Sup	**308 / jour** **102/J/Sup**

Daniel BROUTIER : *« Il y a toujours les cirques ? C'est une question humoristique… On en est où ? ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« L'Etat nous a demandé de retirer l'arrêté. Les cirques n'ont jamais été interdits, il s'agit simplement de ceux avec animaux ».*

LOCATION MINIBUS confère Délib n°DL-106-11-18	TARIF 2018	TARIF 2019
Location au kilomètre pour les 500 premiers kilomètres parcourus (en une ou plusieurs fois par année civile)	0.26€/km	**0.26€/km**
Location au kilomètre à partir de 501 kilomètres parcourus (en une ou plusieurs fois par année civile)	0.56€/km	**0.56€/km**
Chèque de caution demandé lors de la réservation	250 €	**250 €**
Pénalité forfaitaire journalière en cas de retard lors de la restitution du véhicule	80€/jour	**80€/jour**

Tarifs de location des salles communales

T1 : Location de 8h à 12h ou de 14h à 18h ou de 20h à 24h.
T2 : Location de 8h à 18h ou de 14h à 24h.
T3 : Location de 8h à 6h le lendemain.

Salle Pierre VALIN

Rue Michel Aulas - Capacité : 70 personnes assises en réunion - 50 personnes pour un repas.

Et Salle Lucien THIMONIER

201 Rue de Paris (stade) - Capacité : 70 personnes assises en réunion - 60 personnes pour un repas.

Tarifs 2018

	T1	T2	T3
Associations Arbresloises	1 Gratuité par an		
Privés Arbreslois	26,50 €	78 €	156 €
Associations et privés extérieurs	36,70 €	114 €	197 €
Caution dégradation	500 €		
Caution ménage	200 €		

Tarifs 2019

	T1	T2	T3
Associations Arbresloises	1 Gratuité par an		
Privés Arbreslois	27,00 €	79 €	158 €
Associations et privés extérieurs	37,00 €	115 €	199 €
Caution dégradation	500 €		
Caution ménage	200 €		

Commune de L'ARBRESLE

Salle Claude TERRASSE (Salle des fêtes)

201 Rue de Paris (stade) - **Capacité suivant configuration de la salle (cf article 3 du règlement)**

Tarifs 2018

Catégories		
Associations Arbresloises *(à partir de la 2ème utilisation, la 1ère utilisation étant gratuite)* et personnes morales arbresloises	La ½ journée	207 €
	La journée *	416 €
	Le week-end **	675 €
Associations extérieures et personnes morales extérieures	La ½ journée	520 €
	La journée*	987 €
	Le week-end**	1 558 €
Frais de nettoyage	Intervention nuit samedi à dimanche	696 €
	Intervention le lundi matin	348 €
Caution dégradation	1 000 €	
Caution ménage	350 €	

* Le samedi de 10h à 6h le lendemain, le dimanche de 9h à 6h le lendemain

** Le week-end part du samedi matin 10h au dimanche soir minuit

Tarifs 2019

Catégories		
Associations Arbresloises *(à partir de la 2ème utilisation, la 1ère utilisation étant gratuite)* et personnes morales arbresloises	La ½ journée	**209 €**
	La journée *	**421 €**
	Le week-end **	**683 €**
Associations extérieures et personnes morales extérieures	La ½ journée	**526 €**
	La journée*	**999 €**
	Le week-end**	**1 576 €**
Frais de nettoyage	Intervention nuit samedi à dimanche	**704 €**
	Intervention le lundi matin	**352 €**
Caution dégradation	**1 000 €**	
Caution ménage	**350 €**	

* Le samedi de 10h à 6h le lendemain, le dimanche de 9h à 6h le lendemain

** Le week-end part du samedi matin 10h au dimanche soir minuit

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les tarifs 2019 tels que proposés dans les tableaux ci-dessus.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

DL-116-12-18 – Remboursement des frais de personnel par le budget de l'Eau au budget Communal – exercice 2018

José DOUILLET présente le dossier.

EXPOSE :

Afin de se mettre en conformité avec les règles de la comptabilité publique, il convient d'officialiser, par une délibération, la clé de répartition servant à calculer chaque année le remboursement par le budget de l'eau au budget communal, des rémunérations des agents de la commune affectés au service de l'eau.

Il est proposé la répartition suivante pour l'année 2018, calculée sur le brut fiscal de chaque agent concerné auquel s'ajoute les charges patronales correspondantes :

Fonctions	Grade	Taux de répartition
Directeur des Services Techniques : assure la direction générale du service en charge de la programmation budgétaire et technique des travaux Du 01/01 au 30/06/18	Ingénieur Principal 3ème échelon	25 %
Directeur des Services Techniques : assure la direction générale du service en charge de la programmation budgétaire et technique des travaux Du 01/07 au 31/12/18	Ingénieur 4ème échelon	25 %
Adjoint du DST : en charge de la surveillance du réseau et du suivi des travaux	Technicien principal 1ère classe -10ème échelon	40 %
Assistante administrative et comptable : gestion des abonnés, de la facturation et du budget de l'eau	Adjoint administratif 2ème classe - 7ème échelon	80 %
Assistante administrative des services techniques : gestion planning personnel, gestion des commandes, gestion des marchés	Adjoint administratif principal 1ère classe - 10ème échelon	20 %
Agent d'accueil : accueil abonnés fermeture et ouverture compteurs, prise de RDV	Adjoint administratif principal 2ème classe – 5ème échelon	20 %
Responsable service de l'eau	Adjoint technique ppal 2ème classe – 7ème échelon	50 %
Agent en charge de l'entretien du réseau	Adjoint technique ppal 2ème classe – 7ème échelon	50 %
Agent en renfort du service Voirie-Espaces Verts	Adjoint technique 2ème classe - 4ème échelon	15 %

Il a été décidé d'intégrer, à compter de 2018, la part de la cotisation à l'assurance couvrant les risques statutaires (SOFAXI et CDG), ainsi que celle du CNAS pour le budget de l'eau à hauteur de 4 254,59 €.

La participation 2018 du budget annexe de l'Eau au budget général relative aux charges de rémunération de personnel, à la cotisation d'assurances couvrant les risques statutaires et à celle du CNAS, s'élève à 131 032,30 euros.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver, pour l'exercice 2018, la grille de répartition des rémunérations et des cotisations à rembourser par le service de l'eau au budget communal telle que présentée ci-dessus et aux conditions énoncées.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

VII – ENVIRONNEMENT

DL-117-12-18 – Communication du rapport annuel 2017 du SIABA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de L'Arbresle) sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Nous avons la chance d'avoir le Président avec nous, donc je vais le laisser présenter ce dossier* ».

Jean-Claude GROSS présente le dossier.

EXPOSE :

Conformément à la réglementation en vigueur, le rapport d'activité du SIABA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de L'Arbresle) doit être présenté à toutes les assemblées délibérantes des communes membres qui constituent ce syndicat, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2018.

Le service est exploité en régie avec un contrat de prestation de services conclu avec VEOLIA Eau.

Sur L'Arbresle, 6 382 habitants sont desservis avec 2 737 abonnés au SIABA en 2017 (56 SPANC et 2 793 AEP).

Divers indicateurs techniques et financiers figurent dans ce rapport annuel.

Jean-Claude GROSS : *« Les missions du prestataire VEOLIA sont les suivantes : entretien et maintenance des réseaux + station d'épuration + postes de relèvement + bassins d'orage + déversoirs d'orage + astreintes + collecte des eaux usées + gestion des sous-produits.*

Concernant le linéaire de réseaux publics de collecte « nouvelles communes du SIABA au 1er janvier 2018 », je vais juste rappeler qu'il y a 273 km de réseaux, dont 105 km de réseaux unitaires.

Il y a 25 postes de relèvement / refoulement. A L'Arbresle, il y en a 3 : le stade, route de Lyon et place Sapéon.

Il y a 6 bassins d'orage, bientôt 7 avec celui de la place Emile Zola (800 m3) en 2019 : Lentilly, Fleurieux-Sur-L'Arbresle, Bully, Bessenay, L'Arbresle et Sain Bel. A L'Arbresle, il y avait déjà un bassin d'orage sous la station d'épuration. Le plus grand bassin d'orage est celui de Sain Bel avec 1 500 m3 de volume de stockage.

Concernant les stations de traitement des eaux usées sur l'ancien périmètre du SIABA, il y en a 19. La plus petite station avec 50 EH (nombre d'équivalents-habitants) se trouve à Bessenay et la plus grande se trouve à L'Arbresle avec 12 400 EH.

Concernant la facture type, nous sommes passés de 1,70 €/m3 en 2016 à 1,85 €/m3 en 2017, ce qui a représenté une facture (y compris la part relative à la modernisation des réseaux de collecte) à 244,86 € en 2016 et 264,66 € en 2017.

Normalement, toutes les communes doivent payer la même chose. Ce n'est pas encore le cas car il y a Savigny, Fleurieux-Sur-L'Arbresle et Lentilly qui sont sous forme de DSP (Délégation de Service Public) qui se termine en 2020 ou 2023. On va voir si on peut négocier et arrêter les DPS car elles sont beaucoup plus onéreuses qu'un marché de services.
Je vous donne un exemple de facture sur Saint-Julien-Sur Bibost et Bibost, communes qui nous ont rejoints. L'augmentation entre les deux dernières années : entre 2017 et 2018 sera de 96 % pour Bibost et de 66 % pour Saint-Julien-Sur-Bibost. Ils paient très peu.
Ils passent de 134 € à 264 € pour Bibost et de 159 € à 264 € pour Saint-Julien-Sur-Bibost.

Vous avez également les motifs de l'évolution de la redevance au 1er janvier 2018.
Vous avez vu qu'il y a la liste des travaux effectués pour chaque commune. A L'Arbresle, il y a eu la réparation centrifugeuse, agitateur et surpresseur STEU, MOE bassin et réseaux place Emile Zola et mise en séparatif du réseau de la rue Claude Terrasse.
Il y a également eu la mise à la cote des tampons dans le cadre d'opérations de voirie, l'achat d'un kangoo, l'achat de parcelles et servitudes, l'exploitation : DSP confiées à SUEZ, les marchés de prestations de services confiés à VEOLIA.

Le rapport présente également les recettes du SIABA au 31 décembre 2017, hors DSP.
Il faut savoir que le SIABA est obligé de réaliser 6 RPQS différents : il y a le SIABA ancien historique, Saint-Julien-Sur-Bibost, Bibost, Dommartin et les DSP.

Le rapport présente l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées. L'état n'est pas toujours très bon mais des nouveautés SIG SIABA-CCPA sont prévues en 2018 : la charte graphique commune, l'aide à la mise en ligne des zones d'implantation des ouvrages « eaux pluviales » pour les communes ayant fait la demande sur le site de l'INERIS qui est un site officiel du Gouvernement.

Le rapport présente l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées et, en dernière page, la durée d'extinction de la dette de la collectivité.
Le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 11 595 655,65 €.

L'épargne brute dégagée en 2017 est de 961 903,20 €, ce qui fait une durée d'extinction de la dette de 12,05 € si on met tout dedans ».

Daniel BROUTIER : *« Pour le bassin d'orage prévu dans la rue des Epis, est-il prévu de présenter, en commission, les aménagements qui sont esthétiques demandés par les Bâtiments de France ? Si je me souviens bien, les Bâtiments de France avaient mis une exigence à la tour de contrôle qui s'élève à 6 mètres de haut devant le château-fort. Donc, est-ce que les travaux d'études sont faits ? »*

Gilles PEYRICHOU *: « Ça, c'est la mairie qui s'en occupe. Il y a consultation auprès d'entreprises en cours actuellement ».*

Jean-Claude GROSS *: « Les Architectes des bâtiments de France travaillent avec nous ».*

Daniel BROUTIER : *« Ce qu'il faut voir, c'est le résultat ».*

Gilles PEYRICHOU *: « Toutes les entreprises que nous avons consultées vont travailler en lien avec l'Architecte ».*

Daniel BROUTIER : *« D'accord mais c'est lui qui avait mis l'exigence ».*

Gilles PEYRICHOU *: « Donc c'est en cours de consultation ».*

Daniel BROUTIER : *« C'est pour janvier/février »*

Gilles PEYRICHOU *: « Ce sont des paysagistes – bureau d'études ».*

Jean-Claude GROSS *: « En 2020, il est prévu 4 M€ de travaux et après 2020, c'est 3,6 M€. La station d'épuration de L'Arbresle a coûté 5 M€, celle de Sain Bel 3,2 M€. Cela donne des idées de prix ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Ce qu'il faut savoir, c'est que d'énormes travaux sont envisagés et un énorme budget d'investissement a été voté par le SIABA ».*

Jean-Claude GROSS *: « Dans le dossier de 102 pages consultable en mairie de L'Arbresle, vous avez toutes les lettres de remarques de la DDT pour chaque station d'épuration. Il faut savoir qu'il y a des courriers de mise en demeure depuis 2006 ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « A partir du 1er janvier 2019, la CCPA récupère la compétence. Je tiens à souligner le bon travail du SIABA. Je crois que l'on a oublié dans quel état se trouvait le SIABA il y a quelques années. Tout le mérite te revient Jean-Claude, bien sûr pas tout seul car on n'est jamais tout seul mais il y a un excellent travail réalisé. Le SIABA est un outil qui coûte cher mais qui est devenu très performant dans sa gestion et dans le côté technique aussi. On arrive progressivement à remettre aux normes toutes les communes du territoire, bravo ».*

Jean-Claude GROSS *: « C'était le but ».*

Le rapport complet est consultable et mis à disposition du public auprès du secrétariat de la mairie.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2017 du Syndicat Intercommunal du Bassin de L'Arbresle.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte de la communication du rapport 2017 du SIABA.

VIII – ENFANCE - JEUNESSE

DL-118-12-18 – Approbation d'un tarif pour la sortie de ski organisée par l'Ecole Municipale des Sports, applicable au 1er janvier 2019

Astrid LUDIN présente le dossier.

Il est rappelé que la délibération 051-06-15 en date du 29 juin 2015 a fixé les tarifs pratiqués à l'EMS et que la délibération 116-12-17 en date du 18 décembre 2017 a fixé les tarifs pour les séjours de ski de piste 4 nuits.

L'EMS souhaite organiser un séjour ski/séjour neige pendant les prochaines vacances d'hiver en partenariat avec le centre de loisirs enfance de la MJC. Aussi, il s'agit de faire évoluer ces tarifs afin d'être sur la même grille tarifaire que la MJC.

	TARIFS 1 QF moins de 310	TARIFS 2 QF 311 à540	TARIFS 3 QF 541 à 765	TARIFS 4 QF 766 à 1150	TARIFS 5 QF + 1151 et non Arbreslois
Séjour ski/séjour neige 4 nuits	**305 €**	**323 €**	**342 €**	**362 €**	**383 €**

Il est précisé que les participants au séjour s'acquitteront également de la cotisation d'adhésion à l'EMS au tarif prévu dans les délibérations ci-dessus mentionnées.
Le montant de ces participations sera encaissé par la Régie de l'Ecole Municipale des Sports.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir appliquer le tarif applicable au séjour de ski ou séjour neige organisé par l'EMS.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

IX. SCOLAIRE

DL-119-12-18 – Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec la MJC dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2018-2019

Sheila MC CARRON présente le dossier.

La Commune de l'Arbresle a la responsabilité des temps périscolaires dans les écoles publiques de l'Arbresle.

Il est proposé de confier l'encadrement et l'animation d'une partie de ces temps périscolaires à la MJC selon les modalités suivantes :

- **l'accueil périscolaire** le matin et le mercredi midi pour les écoles Dolto et Lassagne et le soir pour l'école Dolto,
- **la pause méridienne** sur la cour de l'école Lassagne,
- **les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** : 7 interventions/semaine.

Les accueils périscolaires font l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ils entrent ainsi dans le cadre légal des accueils de loisirs et sont agrées par la Protection Maternelle Infantile. Ils sont intégrés au Contrat Enfance Jeunesse signé entre la commune et la CAF pour la période 2015-2018.

La pause méridienne et les NAP quant à elles ne font pas l'objet d'un agrément DDCS et n'entrent pas dans le cadre du CEJ.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'association MJC, la convention présentée, ainsi que tout document s'y rattachant fixant les modalités de leur intervention pour l'organisation du temps périscolaire, tel que décrit ci-dessus, dans les écoles Dolto, Lassagne et Les Mollières, au titre de l'année scolaire 2018-2019.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

DL-120-12-18 – Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec la MJC pour le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement) au titre de l'année scolaire 2018-2019

Sheila MC CARRON présente le dossier.

Dans le cadre du CLAS, la MJC propose des temps d'aide aux devoirs et d'accompagnement à la scolarité, pour les élèves des écoles élémentaires publiques et des collèges de l'Arbresle.
La Commune participe au financement de cette action. Comme chaque année scolaire, il y a donc lieu d'établir une convention entre la commune et la MJC fixant les engagements des deux parties.

Sheila MC CARRON : *« Lors du dernier Conseil municipal, Nathalie SERRE notamment avait dit que c'était un peu dommage que vous n'étiez pas au courant de tout ce qu'il y avait dans le CEL, REAAP, CLAS… Le tableau, que vous avez dans le compte rendu, a été représenté. Je n'avais pas répondu sur le coup car j'étais persuadée que vous faisiez partie de l'instance qui décide de ça mais quand j'ai vérifié, j'ai vu que finalement ce n'était pas le cas. Du coup, on vous a proposé, vendredi dernier, une réunion exceptionnelle avec toutes les commissions concernées : scolaire, politique de la ville et jeunesse. C'est un petit peu dommage que vous ne soyez pas venus car du coup, vous découvrez ce soir les éléments de cette convention. On avait également prévu de faire un point sur les tarifs de l'Ecole Municipale des Sports et sur les impayés de la cantine. Mais ce sera pour une autre fois. Concernant le présent rapport, il s'agit simplement d'une reconduction de la convention pour le CLAS pour l'année en cours ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je remercie la commission pour son travail ».*

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association MJC, la convention, telle qu'annexée à la présente délibération, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, pour l'année scolaire 2018-2019.

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

X – INTERCOMMUNALITE

DL-121-12-18 – Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 à la convention financière L'Arbresle – SYRIBT relative aux diagnostics de vulnérabilité des habitations et bâtiments communaux

Pierre-Jean ZANNETTACCI présente le dossier.

Par délibération N°DL-003-01-14 en date du 27 janvier 2014, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Commune de l'Arbresle à l'opération conduite par le SYRIBT de mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité au risque inondation des habitations et des bâtiments communaux et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante, fixant les modalités de financement de l'opération entre le SYRIBT et la Commune.

Il avait été ainsi convenu que, d'une part le SYRIBT et les communes se partagent la part d'autofinancement restante après subventions (10 % Commune et 10 % SYRIBT) pour les diagnostics chez les particuliers de la commune, et que les Collectivités paient la part restante pour leurs bâtiments publics (50 %), et que, d'autre part, le SYRIBT paie la totalité de la prestation au bureau extérieur réalisant ces diagnostics, touche les subventions de la part des partenaires (Etat et Région) et facture la part restante à chaque commune.

Aussi, afin de pouvoir solder cette opération, le SYRIBT s'est vu contraint d'attendre la fin de la prestation pour connaître le nombre exact de diagnostics réalisés par commune, et d'attendre le versement total des subventions. Or, pour des raisons qui incombent au prestataire lui-même, notamment un manque de moyens humains, la prestation a pris beaucoup de retard et la facturation est intervenue récemment.

Par voie de conséquence, les délais indiqués dans la convention initiale n'ont pu être respectés. C'est pourquoi il est nécessaire de signer un avenant modifiant la durée de ladite convention, afin que le SYRIBT puisse procéder aux opérations de refacturation aux communes, l'ensemble des autres dispositions de la convention initiale précitée demeurant en vigueur.

Jean-Louis MAHUET : *« Pourrait-on avoir le nombre de diagnostics qui ont été faits sur L'Arbresle ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui, c'est dans la convention… »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Il y en a eu environ 150 à 160 à ce jour ».*

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- **approuver l'avenant n°1 à la convention financière entre la Commune et le SYRIBT relative aux diagnostics de vulnérabilité des habitations et bâtiments communaux ;**

- **autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout acte s'y rattachant.**

DECISION :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

XI -QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

✓ **Réponses aux questions posées par le groupe d'opposition lors de la séance précédente du Conseil municipal**

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je voulais que l'on revienne sur quelques questions que vous avez posées lors du dernier Conseil municipal et pour lesquelles on s'était engagé à fournir quelques explications.*

Vous souhaitiez des éclaircissements sur les conditions dans lesquelles s'était réalisée l'opération du parking SEMCODA à la Maison médicale ».

Jean-Claude GAUTHIER *« Je vais rapidement rappeler ce qui s'est passé concernant ce parking.*

Il n'y avait pas suffisamment de places de stationnement pour que la Maison médicale puisse fonctionner correctement. En réfléchissant comment on pouvait augmenter le nombre d'emplacements de stationnement, nous avons discuté avec la SEMCODA. L'objectif était, bien entendu, que les places complémentaires ne soient pas fermées et uniquement réservées à la SEMCODA. La SEMCODA nous a proposé la réalisation d'un bail de mise à disposition du terrain car on souhaitait que le terrain reste communal. Nous avons donc signé un bail de mise à disposition sur 20 ans je crois. La SEMCODA fait les travaux de réalisation du parking et nous indemnise, pour ce bail, à hauteur de 150 000 €. Dans la convention, il est prévu que l'on reverse ces 150 000 € pour entrer au capital de la SEMCODA, afin de l'aider à réaliser la totalité de l'infrastructure du parking. L'objectif est de réaliser un parking qui ne coûte rien à la Commune et qui permette de faire fonctionner correctement la Maison médicale. La solution, c'est la mise à disposition d'un terrain rémunéré et un retour de cette rémunération via un certain nombre de parts au capital de la société ».

Daniel BROUTIER *« Ces 149 000 €, c'est une fois ou c'est tous les ans parce qu'on avait parlé de location à un moment ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Non, c'est une fois. Donc, le terrain reste propriété de la Commune. Les 149 000 €, c'est la SEMCODA qui nous les a donnés au titre de la mise à disposition du terrain et on les a placés dans le capital de la SEMCODA ».*

Daniel BROUTIER *: « C'est un peu critique pour la Cour des Comptes qui dit que la SEMCODA avait tendance à pousser les Communes à remettre du capital pour faire un levier financier ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Ça ne nous est pas apparu comme ça à l'époque ».*

Daniel BROUTIER *: « Presque toutes les communes ont plongé dedans, donc c'est un peu là-dessus que la Cour des Comptes a tapé sur les doigts de la SEMCODA si j'ai bien compris ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « J'ai effectivement vu ce passage-là dans une revue mais cela a été acté et cela n'a choqué personne à l'époque ».*

Daniel BROUTIER *: « Ça fait 149 000 € bloqués pour la Commune ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Non parque ce que sinon, ils auraient été utilisés pour faire un parking ».*

Daniel BROUTIER : *« On peut l'interpréter comme on veut mais c'est une façon indirecte de mettre de l'argent dans la SEMCODA car ce parking est surtout pour la Maison de santé ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Il est utile pour la Maison de santé mais j'ai entendu dire par les kinés qu'il était saturé par des personnes qui ne viennent pas à la Maison de santé. J'y passe plusieurs fois devant, vu que je n'habite pas très loin et je vois toujours des places disponibles donc il n'est pas saturé comme je l'ai entendu dire. C'est une zone d'activités médicales et paramédicales et il y a effectivement un besoin de stationnement.*

Avec la deuxième Maison de santé, nous nous sommes également engagés à créer et dégager du stationnement sur la montée de Saint Germain, rue Louis Foucré ».

Daniel BROUTIER *: « Tu ne m'as pas convaincu. Il y a quand même 149 000 € qui seraient venus dans les comptes de la Commune, plutôt qu'au capital de la SEMCODA ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Non parce qu'on les aurait mis dans la réalisation d'un parking ».*

Daniel BROUTIER : *« C'est participer au jeu de la SEMCODA de son levier financier et c'est là où je ne suis pas d'accord. Ça n'engage que moi ».*

Hervé MAZUY : *« En tout cas dans son rapport, ça ne met pas du tout en cause la Commune mais la Cour des Comptes s'interroge sur la légalité de ce que fait la SEMCODA à faire entrer les Communes en son capital ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Surtout qu'il n'y a pas d'augmentation du capital ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« C'est une prise de participation ».*

Daniel BROUTIER : *« Il y avait eu une augmentation de capital de la SEMCODA, on en avait voté une ou on en avait été informés ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Non, pas au travers de ce système-là ».*

Daniel BROUTIER : *« En parlant de la SEMCODA, le relevé d'état des lieux Jean-Claude, on en est où ? »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Pour l'instant, il n'est pas lancé. On attend de voir ce qui va se passer avec la SEMCODA sur la ville ».*

Daniel BROUTIER : *« Cela n'a rien à voir. On loue quelque chose sous une forme emphytéotique, on fait un état des lieux le jour-même de la prise de l'immeuble. Là, on me dit qu'on repousse, qu'on repousse, qu'on repousse. Cela fait 8 trimestres qu'on nous dit qu'il y aura un projet et j'entends bien là-dessus mais cette histoire de on va encore repousser, je ne comprends pas. N'importe quel propriétaire et locataire fait un état des lieux au moment de la prise à bail. Cela fait un an que ça continue à se dégrader, enfin je ne veux pas recommencer le discours de la dernière fois parce que j'ai l'impression de me répéter et de faire le disque rayé mais là je ne comprends pas la position de la Municipalité sur cette histoire d'état des lieux qui est une obligation contractuelle. Expliquez-moi ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Cela va se faire en début d'année 2019 ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « On doit lancer les services dessus, un cabinet va passer… »*

Daniel BROUTIER : *« Alors, il ne s'agit que d'un problème technique ? Ce n'est pas une volonté ? Le dossier n'a rien à voir car c'est l'affaire de la SEMCODA avec son investisseur ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Vous nous interrogiez aussi sur le coût d'entretien du stade municipal.*
Il nous coûte, à l'année, 21 594 € et cela comprend : 6 855 € de main d'œuvre, ainsi que les différents types d'intervention (arrosage pour à peu près 800 € par an, le drainage pour 3 812 €, les engrais pour 1 427 €, petits équipements d'arrosage pour 700 € par an, le traçage du terrain honneur pour 744 € en sachant que c'est le FCPA qui assure maintenant le traçage et non plus la Commune, matériaux pour terrain stabilisé gore pour 250 €, remplacement de pompe surpression arrosage : 4 284 € (il s'agit d'une dépense exceptionnelle), il y a des reprises de béton aux abords du terrain synthétique pour 500 €, l'entretien de la tondeuse pour 600 € et nous avons un contrat de maintenance sur le surpresseur de l'arrosage automatique pour 366 € par an. Pour les fournitures, cela nous fait un total de 15 406 €, auquel il faut donc ajouter la main d'œuvre.

Hervé MAZUY : *« C'est très complet, je te remercie ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Vous souhaitez aussi une réponse au mail adressé à Madame ROJON le 26 septembre dernier concernant les modalités de parution dans L'Arbresle Info : si les textes transmis excèdent les nombres de signes ci-dessus indiqués, une demande de rectification sera adressée par mail au(x) signataire(s). Un texte conforme devra être renvoyé sous 24h. A défaut, le texte ne sera pas publié et la mention « Texte parvenu non conforme » sera indiquée à la place.*

Hervé MAZUY *: « Oui, c'était des choses qui étaient dans le règlement intérieur en fait ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Les calendriers ont été donnés pour les dates de parution. En cas de retard, une relance sera faite par mail à chaque élu concerné. Sans réponse sous 24h, la mention « Texte non parvenu dans les délais » sera publiée en lieu et place de la tribune. Concernant le nombre de caractères, le titre fait partie du texte mais la mention « J'aime L'Arbresle » n'en fait pas partie. Comme ça, vous aurez quelques mots de plus… ».*

Sarah BOUSSANDEL *: « Non Pierre-Jean, nous n'aurons pas quelques mots de plus, on s'en tient à ce qui est marqué dans le règlement intérieur ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « … par rapport ce qui a été fait la dernière fois où il y a eu une censure involontaire ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Le dernier point était les nuisances olfactives rue Gabriel Péri. Le curage a été commandé par le SIABA à VEOLIA. Il devrait normalement être effectué pendant les vacances scolaires. VEOLIA attire cependant l'attention sur le fait qu'il va falloir des travaux complémentaires pour mettre des tampons et il faut rendre étanche les grilles et les avaloirs. Ce sera du domaine de la CCPA à partir de janvier 2019 ».*

Sarah BOUSSANDEL : « *Des anciens ou des nouveaux immeubles ? »*

Jean-Claude GROSS : *« Les nouveaux immeubles ».*

✓ **Communications diverses**

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Le calendrier prévisionnel des réunions 2019 du Conseil municipal vous a été distribué. Vous avez également dû avoir communication de la date des vœux : samedi 05 janvier à 17h00 pour les vœux de la commune, on restera dans la dimension un peu festive de l'année dernière, on aura ensuite les vœux au personnel le 08 janvier puis les vœux à la Madeleine le lundi 14 janvier. Pour informations, les vœux de la CCPA auront lieu le 16 janvier à Saint-Pierre-la Palud ».*

✓ **Fête du 08 décembre**

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Je félicite les services qui se sont totalement impliqués dans cette manifestation avec une gestion de soirée un peu difficile puisque la décision avait été prise de rapatrier, à la demande des associations, tous les stands place Sapéon, y compris le manège.*
Nous avons manqué, par moment, de puissance électrique et donc cela a disjoncté assez souvent et les associations ont été, pour certaines, assez véhémentes mais tout s'est bien terminé et tout a été remis en ordre. Le spectacle a pu avoir lieu, les gens étaient contents et il y avait énormément de monde. En tout cas, bravo aux services de la commune pour leur travail. Bravo à Amélie, à Maud, à Nathalie… tout le monde était là et a fait de son mieux pour remettre le courant le plus rapidement possible. La gestion de crise n'était pas facile mais le personnel a été à la hauteur et il faut les en remercier.

Jean-Louis MAHUET *: « Malheureusement, pour le Téléthon, la tendance n'est pas aussi bonne que les années précédentes. Il y a une baisse au niveau national suite aux évènements que tout le monde connaît et ça n'a pas facilité les opérations de solidarité. Jusqu'à maintenant, au niveau de la CCPA, nous étions toujours au-dessus de la tendance nationale mais cette année, ce sera beaucoup plus compliqué. Au niveau national, la possibilité de dons a été prolongée d'une semaine. Vous avez la possibilité de le faire soit directement auprès de l'AFM ou pour les administrés de la CCPA, nous allons réaliser une information, de déposer des dons à l'accueil de la CCPA. La remontée des dons aura lieu le 18 donc nous avons quelques jours devant nous mais nous serons tout de même en-dessous de ce que l'on avait jusqu'à maintenant malheureusement ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « A L'Arbresle, nous avons eu une manifestation qui n'a pas eu lieu : les pompiers n'ont pas pu faire le Telethon car il y avait la Sainte Barbe et c'est un poste qui rapporte beaucoup à L'Arbresle ».*

Yvette FRAGNE *: « Le réveillon solidaire se déroulera le 28 décembre.*
On a fait la remise de sommes perçues dans le cadre d'octobre rose vendredi et cette année, entre l'exposition, la zumba et le cinéma, on a remis plus de 1 000 € à la ligue contre le cancer. Merci à tous ceux qui ont participé ».

✓ **<u>Hôpital</u>**

Daniel BROUTIER *: « Au niveau de l'Hôpital, on en est où ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Concernant le centre périnatal, nous avons eu cette fameuse lettre de l'ARS que l'on attendait, aux alentours du 1er décembre. L'ARS maintient la décision de fermer l'hébergement du centre périnatal. Ce dernier reste donc un centre de consultations prénatal. L'ARS refuse le projet qui avait été mis en place d'unité mobile de soins de sages-femmes sur le territoire. L'ARS en refuse le principe et le financement. L'hôpital est, du coup, sur d'autres pistes puisque des lits sont libérés. Ces lits seront donc occupés par d'autres services et il y a un projet de partenariat avec Lyon Bérard pour 5 lits. D'autres lits seront transformés en lit de médecine. Ce n'est pas une bonne nouvelle mais on s'y attendait, le combat était difficile. Sheila s'est beaucoup mobilisée avec le Département, les Communes… »*

Sarah BOUSSANDEL *: « Est-ce qu'il y a d'autres Communes qui vous soutiennent ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Oui, l'ensemble des Communes de la CCPA. Toutes ont voté une motion et la CCPA a voté une motion. On était, d'après l'ARS, sur un processus exceptionnel et officiellement, nous étions sur quelque chose qui n'avait pas lieu d'exister et donc il faut se satisfaire d'avoir pu en profiter. L'ARS est un organisme très compliqué et très loin de certaines préoccupations de notre territoire, qui sont parfois en contradiction et Sheila a des souvenirs, dans ses interventions, par rapport notamment au plan de santé…*
Il s'agit d'un coup d'arrêt avec des conséquences puisqu'il y a du personnel sous statut associatif. Ce n'est pas de la fonction publique donc le personnel va être licencié. L'Hôpital travaille sur des possibilités de reclassement mais une aide-soignante ou une sage-femme n'a peut-être pas envie de se trouver dans un service autre que celui de l'hôpital, malgré le fait que l'on puisse proposer des formations. C'est donc compliqué et l'ambiance au sein de l'Hôpital n'est pas à la joie. Ce combat existe depuis que le centre périnatal existe ».

Sheila MC CARRON *: « A défaut d'être reçue par le Directeur Général Régional, j'ai vu le Docteur GRALL (cardiologue) et j'étais proche de l'AVC quand je suis allée à une réunion publique sur la santé organisée par le Député à St Laurent. L'intitulé de la soirée était « l'accès aux soins en milieu rural, que faut-il changer ? ». Je dirais déjà qu'il convient de ne pas fermer les établissements. Ce qu'il faut surtout changer, c'est le déni de démocratie. Nous avons plus de 3500 signatures sur une pétition, il y a tous les élus locaux jusqu'au Département, tous bords confondus, qui défendent un modèle et une structure. Qu'ils nous écoutent et nous reçoivent. Sur le fond, le seul argument est « vous ne correspondez pas aux textes qui disent qu'il n'y a pas d'hébergement dans un centre périnatal de proximité donc vous devez fermer les lieux ». Il a dit : « on ne sait pas trop ce qui s'y passe » donc il ne s'y intéresse pas de trop près. Ce qui s'y passe, c'est beaucoup de prévention au niveau des Mamans. Elles sont écoutées, il y a une aide au démarrage de l'allaitement ».*

Sarah BOUSSANDEL *: « Il faudrait peut-être lui envoyer des témoignages ? »*

Sheila MC CARRON *: « Les 3 500 signatures sur la pétition ne parlent que des actions : taux d'allaitement qui dépasse toutes les moyennes nationales, sa mise en place mais aussi la durée de l'allaitement, il y a le réseau avec les PMI (on fait partie d'un réseau AURORE).*

Le projet régional de santé ne parle que de ça : mise en réseau des acteurs, prévention, allaitement, lien mère-enfant mais on ferme une structure qui ne fait que ça et c'est ça que je ne parviens pas à admettre. C'est une mauvaise décision et il n'y a aucun moyen de leur faire entendre raison. C'est extrêmement frustrant, il y a des emplois à la clé, la desserte de tout un territoire… ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Au-delà de la perte de ce service, on pensait amener autre chose et cela a un coût pour l'Hôpital. Cela représente un coût social puisqu'il faut travailler sur le licenciement du personnel, un coût sur la transformation de l'hôpital puisqu'il faut modifier le centre périnatal en autre structure. Tout cela représente un coût pour notre hôpital à un moment, comme partout, où il n'est pas en très bonne santé financière ».*

Sheila MC CARRON *: « En termes de démocratie, c'est quand même ahurissant. C'est facile d'être l'ARS. Tu décides de fermer une structure et tu lui dis de payer le licenciement du personnel ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Nous pouvons aussi nous étonner du comportement du Directeur de l'ARS qui ne nous a jamais reçus. Il refuse de recevoir les élus ».*

Sheila MC CARRON *: « Le Président du Département et cofinanceur sur un certain nombre de choses, n'a pas non plus réussi à obtenir d'entretien ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Pierre-Jean ZANNETTACCI,
Maire